



**PROJET DE RESILIENCE DES TRANSPORTS
(P172988)**

PLAN EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES (BATWA)



Version Finale

Août 2022

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES CARTES	4
EXECUTIVE SUMMARY	7
INCAMAKE	9
1. INTRODUCTION	11
1.1. JUSTIFICATION	11
1.2. OBJECTIF DU PPA	11
2. DESCRIPTION DU PROJET DE RÉSILIANCE DES TRANSPORTS	12
3. EVALUATION SOCIALE DES BATWA	14
3.1. SITUATION GENERALE DES BATWA DU BURUNDI	14
3.2. SITUATION DES BATWA DANS LA ZONE D’INFLUENCE DU PROJET	17
3.2.1. <i>Situation démographique et localisation des Batwa</i>	17
3.2.2. <i>Situation socioéconomique</i>	21
3.2.3. <i>Situation particulière des femmes et filles Batwa</i>	25
3.3. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL / STATUT LEGAL DES BATWA	27
3.3.1. <i>Cadre légal</i>	27
3.3.2. <i>Cadre institutionnel</i>	29
4. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION ADAPTÉE AUX BATWA	32
4.1. CONSULTATIONS REALISEES	32
4.2. APPRECIATION DU PROJET PAR LES BATWA	33
4.2.1. <i>Répercussions positives du projet aux Batwa</i>	33
4.2.2. <i>Répercussion négatives du projet aux Batwa</i>	33
4.2.3. <i>Mesures pour éviter / atténuer les répercussions négatives et que les Batwa tirent profits du Projet</i>	34
4.2.4. <i>Tableau récapitulatif des conclusions des consultations</i>	35
5. CADRE POUR UNE CONSULTATION APPROFONDIE ADAPTÉE AUX BATWA	37
6. MESURES NÉCESSAIRES POUR QUE LES BATWA BÉNÉFICIENT DES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DU PROJET	39
7. PROCÉDURES DE GESTION DES PLAINTES	41
7.1. TYPES DE PLAINTES POTENTIELLES	41
7.2. PRINCIPES DE TRAITEMENT DES PLAINTES	41
7.3. PROCEDURE POUR TRAITER LES PLAINTES	41
7.4. PLAINTES L’EAS/HS LIEES AU PROJET	42
8. PLAN D’ACTIONS AVEC INDICATEURS ET ESTIMATION DES COÛTS	44
9. MÉCANISMES ET INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION	48
10. DIFFUSION DU PRESENT PPA	48
11. CONCLUSION	50
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	51
ANNEXES	52
ANNEXE 1 – COMPTE RENDU DES REUNIONS DE CONSULTATION AVEC LES BATWA ET LISTES DES PARTICIPANTS	52
ANNEXE 2 – REFERENCE DE CALCUL DU BUDGET DE L’ODP	71
ANNEXE 3 – TERMES DE REFERENCES	72

Liste des acronymes et abréviations

- ASR : Audit de Sécurité Routière
- CAM : Carte d'Assistance Maladie
- CDC : Comité de Développement Collinaire
- CCGP : Comité Collinaire de Gestion de Plaintes
- CLGP : Comité Local de Gestion de Plaintes
- NES : Norme Environnementale et Sociale
- ODP : Opérateur de Proximité
- OIT : Organisation Internationale du Travail
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- PA : Peuples Autochtones/Communautés Locales Traditionnelles d'Afrique Subsaharienne historiquement défavorisée
- PPA : Plan ne faveur des Peuples Autochtone
- PRT : Projet de Résilience des Transports
- PV : Procès-verbal
- TNM : Transport Non Motorisé
- UGP : Unité de Gestion du Projet
- UNIPROBA : Unissons-nous pour la Promotion des Batwa
- UPP : Unité de Préparation du Projet
- VBG : Violence Basée sur le Genre

Liste des tableaux

Tableau 1 - Estimation de la population Batwa du Burundi	14
Tableau 2 - Localisation et effectifs des ménages Batwa dans la zone d'influence du projet.....	17
Tableau 3 - Répartition des participants dans les réunions de consultation.....	32
Tableau 4 - Récapitulatif sur les répercussions du projet et recommandations des Batwa	35
Tableau 5 - Plan d'action des interventions en faveur des Batwa	44

Liste des cartes

Carte 1 – Localisation des sites Batwa en province Bujumbura	18
Carte 2 - Localisation des sites des Batwa en Mairie de Bujumbura	19
Carte 3 - Vue d'ensemble de la localisation des Batwa dans la zone d'influence du Projet.....	20

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le projet de Résilience des Transports (PRT) s'articule autour de quatre composantes d'intervention à savoir: (i) Réhabilitation de routes résilientes au changement climatique (réhabilitation du tronçon RN3 Port de Bujumbura – Gitaza ; construction de la Voie de Contournement de Bujumbura ; un Projet Pilote d'infrastructure de transport non motorisé ; installations de fibre optique et développement des infrastructures sociales) ; (ii) Amélioration de la sécurité routière ; (iii) Planification de l'Infrastructure Routière Résiliente et de la Logistique, et (iv) Composante de Mécanisme de Riposte aux Situations d'Urgence (CERC), qui pourra être déclenchée en fonction des besoins.

Le projet sera exécuté dans quatre communes de 2 provinces à savoir la Mairie de Bujumbura (communes de Ntakangwa, Mukaza et Muha) et la province de Bujumbura (commune Kabezi). En plus de ces communes, la zone d'influence du projet comprend également la commune de Muhuta (en province Rumonge) et les communes Kanyosha et Isare de la province de Bujumbura.

Suite à la présence des Batwa (considérés comme peuples autochtones) dans la zone d'influence du projet, la NES 7 « Peuples Autochtones/Communautés Locales Traditionnelles d'Afrique Subsaharienne historiquement défavorisée » (PA) du Cadre Environnemental et Social du groupe de la Banque Mondiale est jugée pertinente. Cette NES prévoit que le demandeur de financement, auprès de la Banque Mondiale, consulte les PA concernés et prépare un plan en leur faveur. Le présent plan a été élaboré sur base des consultations avec les communautés Batwa, y compris des consultations spécifiques avec les femmes et filles Batwa. Des focus groups et des visites de terrain ont été organisés dans toutes les communes d'influence du Projet.

L'étude a constaté que dans la zone d'influence du projet, les Batwa vivent dans 6 communes à savoir Muhuta, Kabezi, Kanyosha, Isare, Muha et Ntakangwa, et avec une population totalisant 749 ménages Batwa. Dans ces communes, les caractéristiques socioéconomiques des ménages Batwa sont résumés comme suit : (i) des maisons de petites tailles et moins solides, avec de mauvaises conditions d'assainissement ; (ii) des terres propres, généralement sécurisées mais très exiguës ; (iii) une pauvreté extrême, considérée comme étant le problème majeur des Batwa (ils vivent du travail journalier comme manœuvre pour tous travaux, de la mendicité, de la fouille dans les immondices (cas de Buterere) et de l'extraction des carrières (surtout à Ruziba) ; (iv) une intégration en positive progression mais encore insuffisante des Batwa dans leur société ; (v) une adhésion scolaire très satisfaisante mais avec des taux d'abandons très élevés ; (vi) des mariages précoces et souvent par union libre ; (vii) une santé généralement précaire (les maladies les plus fréquentes sont le paludisme, le choléra, la tuberculose, les verminoses et diarrhées) ; (viii) un accès difficile à l'eau potable ; (ix) un système judiciaire presque inaccessible pour les Batwa et (x) des leaders communautaires internes bien respectés et influents dans leurs communautés.

Il a été constaté que les femmes Batwa éprouvent des difficultés particulières liées à leur genre : (i) une pauvreté extrême rendant les femmes davantage vulnérables : elles ont des difficultés d'avoir du travail par rapport aux hommes Batwa ; (ii) des difficultés scolaires particulières pour les filles Batwa (manque de matériel hygiénique adaptés pour la gestion des règles qui occasionne des absences à l'école de 3 à 5 jours par mois et des cas fréquents de grossesses non planifiées) ; (iii) une insuffisance alimentaire pour tous mais avec plus d'effets négatifs pour les femmes, particulièrement lorsqu'elles sont enceintes ; (iv) des maladies particulières ou ayant des effets particuliers pour les femmes (maladies des yeux, maladies sexuellement transmissibles) ; (v) un accès difficile à l'eau qui affecte particulièrement la vie des femmes Batwa (longue distance, matériel non adapté pour le transport de l'eau, etc.) ; (vi) des cas de viols fréquents mais qui restent tabous ; (vii) des violences basées sur le genre (VBG) très fréquentes mais ignorées ; etc.

Le projet est très apprécié par les Batwa du fait qu'il pourra créer des emplois pour eux notamment lors des travaux de construction des infrastructures prévues dans le cadre du Projet, à conditions qu'ils soient spécifiquement ciblés parmi les bénéficiaires et qu'ils soient bien encadrés. Ils pourront également être

bénéficiaires des infrastructures sociales qui seront potentiellement construites ou réhabilitées dans leurs localités (pistes rurales, des ponts reliant certaines collines, des points d'alimentation en eau potable, etc.).

Il a été constaté qu'il n'y aura pas de ménages Batwa qui seront affectés directement par le Projet, compte tenu de la distance qui les séparent des infrastructures prévues. Toutefois, quelques effets indirects sont prévisibles, à savoir : (i) le risque de renforcement du phénomène d'abandon scolaire pour les jeunes qui pourront aller chercher du travail ; (ii) le risque d'amplifier la discrimination à l'encontre des Batwa dans la zone du projet, surtout lors du recrutement des travailleurs ; (iii) des risques liés au genre : un grand risque que les femmes et filles Batwa ne soient pas suffisamment prises en compte lors des recrutements des travailleurs, risque de viols des femmes et filles Batwa et de contamination des maladies sexuellement transmissibles ainsi que des cas de grossesses non désirés ; et (iv) le risque de gaspillage des revenus gagnés à travers le projet.

Pour éviter ou atténuer ces répercussions négatives et garantir que les Batwa tirent profit du projet, les suggestions suivantes ont été proposées par les Batwa eux-mêmes lors des consultations : (i) mettre en place des comités de consultation au niveau local et que les Batwa y soient représentés par des leaders Batwa élus par les Batwa, garantissant la participation de femmes, ainsi que des groupes vulnérables des communautés¹ ; (ii) lors du recrutement, il faut garantir que les Batwa soient pris en compte notamment en fixant, pour chaque chantier, un nombre minimum de manœuvres Batwa (hommes et femmes) à recruter et que cela soit connu de tous ; (iii) accompagner les Batwa en général, et les Batwa qui auront du travail en particulier, à mettre en place et bien gérer des groupements communautaires de solidarité, d'épargne et de crédit afin de ne pas gaspiller et de valoriser l'argent gagné ; (iv) appuyer les Batwa à lutter contre l'ignorance en formant des Batwa sur divers thèmes notamment la santé reproductive, le droit (notion de droit de l'homme, le code des personnes et de la famille, les procédures judiciaires, etc.), la prévention et la gestion pacifique des conflits et la prévention et la réponse aux cas de VBG, y compris ceux liés à l'Exploitation et l'Abus Sexuel, et le Harcèlement Sexuel (EAS/HS) ; (v) appuyer les ménages Batwa dans la scolarisation de leurs enfants.

Des mesures, sous forme d'actions d'intervention, visent à garantir que les effets positifs du projet sur les Batwa soient réellement efficaces, les effets négatifs soient évités et des ménages Batwa tirent avantages sociaux et économiques spécifiques compte tenu de leurs situations. Il s'agit des actions suivantes : (i) Mettre en place des comités des leaders communautaires Batwa dans le cadre du projet (composés par autant d'hommes que de femmes, et chaque site devait être représenté par au moins 1 femme et 1 homme) composé notamment par des chefs d'antennes – communales et provinciales- et au moins une femme par commune élue par les paires) ; (ii) Recrutement / contractualisation d'une organisation « Opérateur de proximité » (ODP) chargée de l'encadrement de proximité des Batwa, il serait très utile que l'ODP soit une organisation des Batwa ; (iii) Sensibilisation et coaching de proximité des ménages Batwa sur différents thèmes en rapport avec le développement personnel et familial, l'hygiène et assainissement, l'alimentation équilibrée, la santé reproductive, la notion d'épargne et d'autopromotion, etc. ; (iv) Création et encadrement des groupes de solidarité, épargne et crédit communautaire des Batwa ; et (v) appui à la scolarisation des enfants Batwa. Les coûts de mise en œuvre de ces actions ont été estimés à 582 361 \$US.

Un mécanisme de suivi-évaluation a été proposée et repose sur la tenue d'une réunion mensuelle de coordination entre les membres du comité des leaders communautaire Batwa et l'ODP, la production des rapports périodiques (trimestriels et annuels) qui seraient produits par l'ODP et partagés à l'UGP.

¹ Les consultations seront menées par personnes du même sexe

EXECUTIVE SUMMARY

The Transport Resilience Project (PRT) is structured around four intervention components, namely (i) Rehabilitation of Climate Change Resilient Roads, (rehabilitation of the RN3 Port of Bujumbura - Gitaza section; construction of the Bujumbura Bypass; a Non-Motorized Transport Infrastructure Pilot Project; fiber optic installations and social infrastructure development); (ii) Road Safety Improvement; (iii) Resilient Road Infrastructure and Logistics Planning, and (iv) Emergency Response Mechanism (CERC), which may be triggered as needed.

The project will be implemented in four communes in two provinces, namely the Bujumbura City (communes of Ntahangwa, Mukaza and Muha) and the province of Bujumbura (Kabezi commune). In addition to these communes, the area of influence of the project also includes the commune Muhuta (Rumonge province) and the communes of Kanyosha and Isare in province of Bujumbura.

Due to the presence of the Batwa (considered as indigenous peoples) in the project's area of influence, the ESS 7 "Indigenous Peoples/Historically Disadvantaged Local Traditional Communities" (IPs) of the World Bank Group's Environmental and Social Framework is considered relevant. This ESS requires that the World Bank financing applicant consult with the relevant people and prepare a plan for their benefit. This plan was developed based on consultations with Batwa communities, including specific consultations with Batwa women and girls. Focus groups and field visits were organized in all the communes of influence of the Project.

The study found that in the project's area of influence, the Batwa live in six communes, namely Muhuta, Kabezi, Kanyosha, Isare, Muha and Ntahangwa, with a total population of 749 Batwa households. In these communes, the socioeconomic characteristics of Batwa households are summarized as follows: (i) small and less solid houses, with poor sanitation; (ii) own land, generally secured but very small; (iii) extreme poverty, considered to be the major problem of the Batwa (they live on casual day work, begging, scavenging in garbage (case of Buterere), and quarrying (especially in Ruziba); (iv) positive progress integration, but still insufficient, of the Batwa into their communities; (v) early marriages; (vi) generally poor health (the most common diseases are malaria, cholera, tuberculosis, verminous and diarrhea); (vii) difficult access to drinking water; (ix) a judicial system that is almost inaccessible to the Batwa; and (x) internal community leaders who are well respected and influential in their communities.

It was found that Batwa women experience particular difficulties related to their gender : (i) extreme poverty making women more vulnerable; (ii) particular difficulties in schooling for Batwa girls (lack of appropriate sanitary materials for menstruation, which leads to absences from school for 3 to 5 days per month and frequent cases of unplanned pregnancies); (iii) food insufficiency for all but with more negative effects on women, especially when they are pregnant; (iv) particular diseases or diseases that have particular effects on women (eye diseases, sexually transmitted diseases); (v) difficult access to water that particularly affects the lives of Batwa women (long distance, non-adapted equipment for water transportation, etc.) and (vii) Gender-based violence (GBV) that is very frequent but ignored; etc.

The project is very much appreciated by the Batwa because it could create jobs for them, particularly during the construction of the infrastructure planned under the project, as long as they are specifically targeted among the beneficiaries and are well supervised. They will also be able to benefit from the social infrastructure that will potentially be built or rehabilitated in their localities (rural roads, bridges linking certain hills, drinking water supply points, etc.).

It was found that there will be no Batwa households directly affected by the Project, given the distance from the planned infrastructure. However, some indirect effects are foreseeable, namely (i) the risk of reinforcing the school dropout phenomenon for young people who may go looking for work; (ii) the risk of amplifying discrimination against the Batwa in the project area, especially when recruiting workers; (iii) gender-related

risks: a great risk that Batwa women and girls are not sufficiently taken into account when recruiting workers, risk of rape of Batwa women and girls and contamination of sexually transmitted diseases as well as and cases of unwanted pregnancies; and (iv) the risk of wasting the income earned through the project.

To avoid or mitigate these negative impacts and ensure that the Batwa benefit from the project, the following suggestions were made by the Batwa themselves during the consultations, ensuring the participation of women, as well as vulnerable groups in communities²: (i) set up consultation committees at local level and ensure that the Batwa are represented by Batwa leaders elected by the Batwa; (ii) ensure that the Batwa are taken into account during recruitment, in particular by setting a minimum number of Batwa workers (men and women) to be recruited for each site, and that this is made known to all (iii) support the Batwa in general, and the Batwa who will have work in particular, to set up and properly manage community solidarity, savings and credit groups so as not to waste and to make the most of the money earned (v) Support Batwa households in the education of their children.

Measures, in the form of intervention actions, are proposed to ensure that the positive effects of the project on the Batwa are really effective, the negative effects are avoided and Batwa households benefit from specific social and economic advantages given their situation. These actions are as follows: (i) Establish Batwa community leadership committees as part of the project (composed of an equal number of men and women, and each site had to be represented by at least one woman and one man); (ii) Recruiting/contracting an 'Outreach Operator' organization (ODP) responsible for the Batwa's outreach supervision; it would be very useful for the ODP to be a Batwa organization; (iii) Raising awareness and coaching Batwa households on different themes related to personal and family development, hygiene and sanitation, balanced nutrition, reproductive health, the concept of savings and self-promotion, the prevention and peaceful management of conflicts and prevention and response to cases of GBV, including those related to Sexual Exploitation and Abuse, and Sexual Harassment (SEA/HS)etc. (iv) Creation and supervision of Batwa solidarity, savings and community credit groups; and (v) support for the schooling of Batwa children. The costs of implementing these actions were estimated at US\$ 582 361.

A monitoring and evaluation mechanism was proposed based on a monthly coordination meeting between the members of the Batwa community leaders' committee and the ODP, the production of periodic reports (quarterly and annual) that would be produced by the ODP and shared with the PCU.

² Consultations will be conducted by people of the same sex

INCAMAKE

Umugambi PRT ugizwe n'ibice bikuru bine (4) arivyo vy'ibi : (i) Kunagura amabarabara kuburyo ashobora kurinda ihindagurika ry'ibihe (ibice vy'amabarabara bikurikira : ibarabara ry'igihugu rigira gatatu kuva ku cibutso citiriwe Melchior NDADAYE gushika mu Gitaza ; ibarabara rizunguruka igice c'uburengero bw'igisagara ca Bujumbura kuva kuri Chanic gushika mu Kabezi uciye ku kivuko ca Bujumbura ukabandanya avenue du large no kuri stade olympique Nyabugete ; igice kiva ku cibuto citiriwe Melchior Ndadaye gushika kuri Chanic hamwe n'igice kiva kuri « rond-point des Nations Unies » gushika kuri Gare du Nord) ; (ii) Guteza imbere umutekano wo kumabarabara ; (iii) Gutegekanye neza ibijanye n'amabarabara aramvye hamwe n'ibijanye no gutwara abantu n'ibintu ; no (iv) gutegekanya ivyokorwa mugihe hokwaduka ibiza.

Umugambi uzokorerwa mu ma Komine 4 y'intara zibiri zigizwe n'Igisagara ca Bujumbura (Komine Ntahangwa, Mukaza na Muha) hamwe n'intara ya Bujumbura (Komine Kabezi). Iruhande y'ayo ma Komine umugambi uzokorerwamwo, ushobora kugira ingaruka kubantu bo mu ma Komine ahegereye ariyo Muhuta (mu ntara ya Rumonge), Kanyosha na Isare (mu ntara ya Bujumbura).

Kubera ko muri ayo ma Komine hariho Abatwa bahaba (bafatwa nk'abasangwabutaka ufatiye kunsiguro ya Banki y'isi yose izotanga uburyo bwo gushira mungiro uwu mugambi), ingingo y'indwi (NES 7) igenga ibijanye n'abasangwabutaka, itegerezwa kwisungwa. Iyo ngingo itegekanya ko usaba amafaranga mur'iyi Banki avugana n'abasangwabutaka hanyuma agatanga integuro yihariye yerekana ingene bazokwitabwaho. Iyi nteguho yakozwe mur'iyi ntumbero kandi yisunze ibiganiro vyakozwe hamwe n'abaserukira Abatwa mu ma Komine yose vyega, harimwo n'ibiganiro vyihariye hamwe n'abaphasoni n'abigeme b'Abatwa. Iruhande y'ivyo biganiro, harabaye n'ingendo mu mihana imw'imwe y'abatwa kugira hahinyuzwe bimwe bimwe bijanye n'imibereho yabo vyavuzwe mu manama.

Iki cirwa cerekanye ko mu ma Komine ashobora gukorwako n'umugambi ayabamwo Abatwa ari aya atandatu : Muhuta, Kabezi, Kanyosha, Isare, Muha na Ntahangwa. Abatwa bahaba bagize ingo 749. Muri ayo ma Komine, muri rusangi imibereho y'Abatwa irangwa n'ibi bikurikira : (i) inzu nto cane kandi zidakomeye, hamwe n'isuku n'isukura bidashemeye ; (ii) amatongo yabo bwite, atamatati afise, ariko yaga cane ; (iii) ubukene burenze urugero, bushobora gufatwa nk'ingorane nyamukuru izindi nyinshi zishingiyeko (batunzwe no guca ingero, gusega, gusuragura mw'iyarara (abanya Buterere – ikigwati Nyarumanga) no kuropora kariyeri (canecane abo mu Ruziba – ikigwati Gitaramuka) ; (iv) umubano hamwe n'bandi Barundi utera uba mwiza mugabo nturatsimbatare ; (v) kwijukira amashure bihimbye ariko bakayaheba kubwinshi ; (vi) kurongorana bakiri bato cane (batarkwiza imyaka isabwa n'amategeko) kandi benshi mu buryo bwo gucikiza / gucikira ; (vii) amagara adashemeye (igwara zikunda kubabangamira ni marariya, korera, igituntu, inzoka zo mu nda hamwe no gucibwamwo) ; (viii) ubushobozi buke bwo kuronka amazi meza ; (ix) ubushobozi budashemeye bwo kwitura Ubutungane ; (x) imboneza z'Abatwa bubashwe kandi bumvirizwa.

Vyaragaragaye ko abagore b'Abatwa bafise ingorane bisangije : (i) ubukene butagir'izina buca bugira ingaruka zihariye ku bagore : barafise ingorane zo kuronka akazi ugereraniye n'abagabo b'Abatwa ; (ii) ingorane zo kwiga zihariye kubigeme (kubura ibikoresho vy'isuku bikenewe mugihe bari mu butinyaka bigatuma benshi baca basiba ishure hagati y'iminsi itatu n'itanu buri kwezi, hamwe no gutwara inda z'ishushu) ; (iii) ubukene bw'imfungurwa buca bugira ingaruka zikomeye ku bagore, canecane mugihe bibungenze ; (iv) ingwara usanga bisangije canke zibakarira gusumba abagabo (ingwara z'amaso, ingwara zifatira mubihimba vy'irondoka) ; (v) ingorane zo kuronka amazi meza zica zigira ingaruka nyinshi kandi zikomeye k'ubuzima bw'abagore (ingendo ndende bagira baja kuvoma, ibivomesho bitoroshe gutwara kandi bimeneka) ; (vi) ihohotegwa rifatiye kugitsina, harimwo nogufatwa kunguvu ariko bikaguma mw'ibanga.

Umugambi urashimwa cane n'Abatwa kubera y'uko ushobora kubaha akazi basanzwe bakeneye, canecane mu gihe co kwubaka amabarabara ; ariko ivyo kugira bibe bisaba ko abajejwe umugambi bategekanya

ibibanza vy'ihariye vy'Abatwa kandi bagakurikiranwa. Bashobora no kuvyaza umusaruro inyubako zindi rusangi zishobora kuzokorwa n'uwo mugambi iruhande y'mabarabara akomeye (amabarabara y'imigenderanire, ibiraro bihuza imitumba imwimwe, inyubako canke amasoko bitanga amazi meza).

Mur'iki cirwa, vyagaragaye ko ata Mutwa azotegwa ingorane n'uyu mugambi, kubera ko aho baba hategereye cane inyubako zitegekanijwe. Ariko, barashobora guhura n'ibibazo bimwebimwe nk'ibi bikurikira : (i) kubera akazi kazotagwa, bishobora gutuma igitigiri c'abana b'Abatwa baheba amashure cyongerera ; (ii) ikumirwa Abatwa bagirigwa rishobora kwiyongerera, canecane mugihe co gutanga akazi ; (iii) ingorane zifatiye kugitsina : bishobora gushika ko abagore n'abigeme b'Abatwa baronka amahirwe make yo kuronswa akazi, ingorane zo gufatwa kunguvu n'ihohoterwa rifatiye kugitsina bishobora kugwira, hamwe ndetse n'irandagata z'igwara zandukira ziciye muguhuza ibitsina tutirengangije ivyo gusama imbanyi zitategekanijwe ; (iv) ufatiye ku migenzo y'Abatwa, amafaranga bazoronka mu kazi gatanzwe n'umugambi bashobora kuyasesagura nti hagire ico abungura gifadika.

Mukwirinda izongorane no kugaragaza ko Abatwa baronka akunguko kur'uyu mugambi, Abatwa basavya ko hokubahirizwa ibi bikurikira : (i) gushiraho ama komite yogukurikirana umugambi mu nzego zohasi, kandi Abatwa n'abatwakazi bakaziserukirwamwo n'abo bitoreye ; (ii) mugihe co gutanga akazi, gutegekanya ko abatwa batibagigwa, nko mugushinga igitigiri c'abakozi b'Abatwa kitohara (Abatwa n'Abatwakazi) kuri buri chantier, kandi bikamenyeshwa abo vyega bose ; (iii) gukurikirana Abatwa muri rusangi, ariko abazonka akazi kumwihariko, mugushinga no gutunganya neza amashirahamwe yo gushigikirana, kuziganya no kuguranana kugira bibafashe kudasesagura amafaranga bazohembwa ; (iv) gufasha Abatwa kugwanya ubujuju mu kubaronsa inyigisho ku bisata bitandukanye bigize ubuzima : irondeka rifatiye kumagara meza, amategeko n'uburenganzira bwa muntu (itegeko rigenga ingo n'imiryango, itegeko rigenga ingene imanza zitohozwa kandi ziburamishwa, n'ibindi), gukinga no gutatura amatati bidaciye mu ntambara, gukinga ihohotegwa rifatiye ku gitsina no gufasha abarikorewe ; (v) gushigikira imiryango y'Abatwa mubijanye n'amashure y'abana.

Izi ngingo zikurikira, nizo zifujwe kugira inyungu z'Abatwa ziturutse kur'uno mugambi zibe ngir'akamaro kandi ingaruka mbi zowuvako zirindwe : (i) Gushiraho Komite zigizwe n'imboneza z'Abatwa zoba zijejwe gukurikirana ivy'uyu mugambi (zigizwe n'abagabo n'abagore k'urugero rungana, kandi buri site y'Abatwa igaserukigwa n'imiburiburi n'umugore n'umugabo) ; (ii) Kugirarnira amasezerano n'ishirahamwe rimwe mu yagizwe n'Abatwa ku rwego rw'igihugu ryoba rijejwe gukurikiranira hagufi Abatwa ; (iii) guhimiriza no kugira inama imiryango y'Abatwa bifatiye ku bisata bitandukanye vy'ubuzima : iterambere rya muntu n'iry'umuryango, isuku n'isukura, imfunguro zibereye, irondeka rijanye n'amagara meza, kuziganya no kwiteza imbere, n'ibindi ; (iv) gushinga no gutunganya neza amashirahamwe yo gushigikirana, kuziganya no kuguranana no (v) gushigikira inyigisho z'abana b'Abatwa. Kugira ivyo vyose bikorwe neza, bisaba uburyo bwababa 582 361 y'amadorari y'abanyamerika.

Harategekanijwe ivyofatigwako mugukurikirana no gusuzuma uko ibintu bitera imbere, bikaba bifatiye canecane ku gutunganya inama mpuzabikorwa rimwe mu kwezi ihuza abagize ama Komite y'abatwa hamwe n'Ishirahamwe rizoba rijejwe kubakurikiranira hafi, gutanga ama raporo buri mezi atatu na buri mwaka yotegugwa n'ishirahamwe rijejwe gukurikiranira hafi Abatwa, akarungikigwa urwego rushinzwe gushira mu ngiro uwo mugambi.

1. INTRODUCTION

1.1. Justification

Le Gouvernement de la République du Burundi a sollicité et obtenu un financement de la Banque mondiale une avance de préparation du Projet de Résilience des Transports (PRT). Le Projet vise à réhabiliter un corridor routier clé pour le pays avec des normes de résilience climatique et des interventions pour promouvoir la mobilité non motorisée et la sécurité. L'objectif de développement du PRT au Burundi est de faciliter la circulation efficace, sûre et durable des personnes et des biens le long des routes ciblées et d'améliorer la capacité du secteur routier.

La zone d'intervention du projet couvre (i) trois communes de la capitale économique Bujumbura (Mukaza, Muha et Ntakangwa) et (ii) une commune de la province Bujumbura (Kabezi), au sud de Bujumbura, le long de la côte du lac Tanganyika.

Une communauté des populations autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées communément appelée Batwa a été identifiée dans la zone d'influence du PRT. Vu la présence effective de cette communauté dans la zone du projet financé par la Banque Mondiale et afin de se conformer aux prescrits de la NES 7 « Peuples Autochtones/Communautés Locales Traditionnelles d'Afrique Subsaharienne historiquement défavorisée », l'Unité de Préparation du Projet (UPP) s'est proposé d'utiliser une partie de ces fonds pour préparer un Plan en Faveur des Peuples Autochtones (PPA) pour le projet. Dans ce cadre, un consultant a été recruté pour appuyer l'UPP dans l'élaboration dudit PPA, conformément à la NES 7 de la Banque.

1.2. Objectif du PPA

Le présent document est élaboré dans ce cadre et a pour objectif de s'assurer que les activités du Projet (i) puissent bénéficier à ces populations au même titre que les autres membres des communautés, (ii) obtiennent un large soutien de la part des populations autochtones à l'issue d'un processus préalable de consultation libre et informée, (iii) respectent pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones et (iv) offrent aux populations autochtones (PA) des avantages socio-économiques, culturellement adaptés et (v) d'éviter, d'atténuer ou de compenser les répercussions négatives potentielles de ces activités sur ces communautés, aussi bien sur leur environnement, sur leurs droits, sur leur économie, que sur leur culture.

2. DESCRIPTION DU PROJET DE RÉSILIANCE DES TRANSPORTS

Le Gouvernement de la République du Burundi a sollicité et obtenu un financement de la Banque mondiale pour le Projet de Résilience des Transports (PRT). L'objectif de développement du PRT au Burundi est de faciliter la circulation efficace, sûre et durable des personnes et des biens le long des routes ciblées et d'améliorer la capacité du secteur routier. Le PRT est structuré en quatre composantes :

• Composante 1 : Réhabilitation de routes résilientes au changement climatique

L'objectif principal de cette composante est de réaliser des travaux de réhabilitation et de construction sur des tronçons routiers clés où la circulation routière est constamment perturbée ou entravée par des chocs climatiques et/ou des encombrements paralysants. De nouvelles normes d'ingénierie seront introduites dans les études de conception telles que les tronçons routiers visés auront la robustesse nécessaire pour résister aux chocs climatiques résultant des inondations et des glissements de terrain – lorsqu'ils se produisent. La composante compte 5 sous-composantes suivantes :

- Sous-composante 1.1 : Réhabilitation du tronçon RN3 Port de Bujumbura – Gitaza (25 km) comprenant un contournement de la ville et des routes de desserte reliées à la RN3. La route est conçue pour avoir 2x1 voies de circulation de 3,5 mètres chacune, avec des accotements de 1,5 mètre de large des deux côtés. Étant donné la gravité des accidents le long de ce tronçon, résultant de conflits entre piétons/véhicules et non-motorisés, elle comprendra également des points d'arrêt de séparation, d'urgence et de bus à des intervalles réguliers qui seront déterminés par les études de conception.
- Sous-composante 1.2 : Construction de la Voie de Contournement de Bujumbura. Cette sous-composante financera la construction d'une voie de contournement de 15,5 km du nord du lac Tanganyika au Chanic-Brasserie-Musée vivant-Pont-Muha-Stade olympique-Camp chinois, à l'ouest de Bujumbura. Elle est constituée d'une construction à l'état brut de 11,350 km 2x2 voies et de la réhabilitation d'une voie 2x2 existante de 4,5 km, avec des normes également de résilience climatique, pour devancer l'expansion de la ligne côtière et garantir un trafic en toute saison et un niveau de service adéquat.
- Sous-composante 1.3 : Projet Pilote d'Infrastructure de Transport Non Motorisé (4,0 km). La mise à niveau et la réhabilitation et/ou l'extension des 4,0 km de tronçons routiers urbains à 2x2 voies sélectionnées pour la mise en œuvre du projet pilote de transport non motorisé (TNM) le long du Boulevard Mwambutsa (2,2 km) et du Boulevard Ndadaye (1,8 km).
- Sous-composante 1.4 : Installations de Fibre Optique (41 km). Cette sous-composante tirera profit et sera intégrée aux travaux routiers pour effectuer les installations de fibre optique le long des routes ciblées. Elle contribuera à l'expansion géographique de l'accès à des services améliorés de réseau à large bande par une réduction du coût des extensions du dernier kilomètre et du prix pour l'utilisateur final.
- Sous-composante 1.5 : Développement des Infrastructures Sociales. Cette sous-composante financera la construction et l'équipement d'infrastructures socio-économiques dans les quartiers situés le long des routes qui seront améliorées par le projet. La sélection de ces infrastructures accordera une attention particulière aux personnes les plus touchées par les inondations et autres catastrophes naturelles. L'évaluation des besoins se fera par le biais de consultations communautaires axées sur la demande.

• Composante 2 : Amélioration de la sécurité routière

Cette composante appuiera l'objectif ambitieux du Gouvernement de réduire de moitié le nombre de décès sur les routes d'ici 2030. La composante comprend des travaux et des mesures visant à corriger les endroits à haut risque sur les routes existantes avec des taux d'accidents élevés ; la gestion de la sécurité routière ;

des routes plus sûres et la mobilité ; et l'amélioration des soins post-traumatiques le long des routes du projet. Elle comprend 4 sous-composante suivantes :

- Sous-composante 2.1 : Gestion de la sécurité routière. Cette sous-composante comprendra, entre autres, un examen de la capacité de gestion de la sécurité routière chez les agences de transport et les autorités policières, y compris le Conseil National de la Sécurité Routière. Le projet met également en œuvre certaines activités clés du plan d'action qui découleront de l'examen des capacités.
- Sous-composante 2.2 : Des Routes et une Mobilité plus Sûres. Cette sous-composante permettra de : (i) évaluer environ 3.500 km de réseaux routiers du pays, dans le but d'établir une base de référence, d'identifier les endroits à haut risque, y compris les écoles et les hôpitaux ; (ii) améliorer la sécurité des usagers vulnérables de la route par la fourniture de 4,2 km d'installations TNM ; (iii) mener des audits de sécurité routière (ASR) lors de la conception et après la construction et développer des directives de conception et de mise en œuvre ; (iv) mettre en place un système d'accréditation durable basé sur l'ASR au sein des principales agences routières afin de promouvoir le renforcement des capacités et l'accréditation des agences routières et de transport.
- Sous-composante 2.3 : Programme pilote de sécurité routière autour des écoles dans vingt-cinq zones à haut risque.
- Sous-composante 2.4 : Programme pilote de soins post-traumatiques. Cette sous-composante mettra en œuvre le long des routes couvertes par le projet un système pilote d'intervention post-traumatique par la mise en place d'un numéro d'urgence universel gratuit, la formation aux premiers secours pour les conducteurs, la police et les agents de santé ainsi que le soutien à la réhabilitation des victimes sur les routes couvertes par le projet.

- **Composante 3 : Planification de l'Infrastructure Routière Résiliente et de la Logistique**

Cette composante compte 4 sous-composantes suivantes :

- Sous-composante 3.1 : Infrastructure Routière et Préparation de la Stratégie Logistique. Cette sous-composante financera l'assistance technique pour entreprendre une étude diagnostique à grande échelle du système de transport routier au Burundi, afin de déterminer ses forces et ses faiblesses, ainsi que les menaces et les opportunités.
- Sous-composante 3.2 : Préparation d'un Programme d'Investissement Prioritaire pour des Transports Résilients au Changement Climatique.
- Sous-composante 3.3 : Appui à la Politique et à la Planification du Secteur. Cette sous-composante financera l'assistance technique, l'équipement et les coûts de voyage pour appuyer les activités de formulation et de mise en œuvre des politiques identifiées.
- Sous-composante 3.4 : Appui à l'exécution du Projet. Cette sous-composante financera les activités de gestion du projet telles que l'acquisition de matériel de bureau, les coûts opérationnels, les audits, les communications, le suivi et l'évaluation, y compris celui de la mise en œuvre des aspects environnementaux et sociaux, ainsi que la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Réclamations.

- **Composante 4 : Mécanisme de Riposte aux Situations d'Urgences (CREC).**

Cette composante permettra de réaffecter le produit du financement pour fournir un soutien immédiat au relèvement d'urgence à la suite d'une crise ou d'une urgence éligible impliquant l'infrastructure routière. Un Manuel d'Intervention d'Urgence sera élaboré lors de la mise à jour des études de conception des routes programmées dans le cadre de ce projet ou avant l'entrée en vigueur du projet.

3. EVALUATION SOCIALE DES BATWA

3.1. Situation générale des Batwa du Burundi

Au Burundi, trois ethnies sont reconnues à savoir les Hutu, les Tutsi et les Batwa. Ces derniers sont reconnus comme étant minoritaires mais leur importance démographique est difficile à apprécier. En effet, bien que la diversité ethnique soit reconnue au Burundi, les recensements démographiques n'y font pas référence pour le souci de promouvoir l'unité nationale. Les chiffres annoncés lors de la période coloniale, et dont la véracité n'est pas encore officiellement prouvée, étaient que les Batwa représentaient 1% de la population Burundaise. En 2008, l'UNIPROBA a produit un rapport d'étude sur la situation foncière des Batwa du Burundi, dans lequel il a procédé à l'identification de la population Batwa à l'échelle nationale et les résultats montrent effectivement que la population des Batwa est proche de 1% de la population Burundaise, comme cela apparaît dans le tableau qui suit.

Tableau 1 - Estimation de la population Batwa du Burundi

Province	Population Batwa en 2008 ³	Population Burundaise en 2008 ⁴	% des Batwa (2008) par rapport à la population burundaise
Bubanza	6676	338023	1,98
Bujumbura Mairie	849	555933	0,15
Bujumbura rural	5100	497166	1,03
Bururi	3956	574013	0,69
Cankuzo	786	228873	0,34
Cibitoke	7979	460435	1,73
Gitega	6079	725223	0,84
Karusi	6732	436443	1,54
Kayanza	6473	585412	1,11
Kirundo	7947	628256	1,26
Makamba	2071	430899	0,48
Muramvya	6203	292589	2,12
Muyinga	4700	632409	0,74
Mwaro	3126	273143	1,14
Ngozi	8088	660717	1,22
Rutana	750	333510	0,22
Ruyigi	556	400530	0,14
Total	78071	8053574	0,97

Source : Rapport d'étude sur la situation foncière des Batwa du Burundi (UNIPROBA 2008) et Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2008 (Gouvernement du Burundi décembre 2011).

NB : En 2008, la province de Rumonge n'existait pas encore et la commune Muhuta (qui fait partie de la zone du projet) appartenait à la province de Bujumbura Rural.

De ce tableau, on constate que la Mairie de Bujumbura est l'une des deux provinces les moins habitées par les Batwa et que Bujumbura Rural fait partie de celles dont la population Batwa est relativement importante (proportion supérieure à la moyenne nationale).

³Les informations sont tirées du document "Rapport sur la situation foncière des Batwa du Burundi, UNIPROBA, janvier 2008.

⁴Les informations sont tirées du rapport du "Troisième recensement général de la population et de l'habitat de 2008" publié par le Gouvernement du Burundi.

Historiquement marginalisés et discriminés autant par les Hutu que par les Tutsi, les Batwa ont toujours habité à l'écart des autres, partagé très peu d'activités sociales, politiques et économiques avec les autres composantes ethniques de la société Burundaise. Alors que les chaînes fortes de solidarité liaient les Burundais voisins sur les collines, les Batwa en ont toujours été exclus malgré qu'ils parlent le Kirundi (la seule langue nationale) comme les autres ethnies. Beaucoup de Batwa n'ont jamais possédé de terres ni de bétail qui constituent, aux yeux des Burundais, la principale richesse pour la survie et la progéniture, et qui confèrent un statut social plus ou moins valorisant. Loin d'améliorer leur statut social, économique et politique, les activités de développement n'ont pas pris suffisamment en compte les problèmes de cette communauté longtemps laissée à elle-même et regroupant une population vulnérable.

Actuellement, la situation socioéconomique des Batwa est très précaire. Ils ont un problème d'accès à la terre alors qu'ils vivent en milieu rural, d'accès à l'alimentation, d'accès à l'éducation, d'accès aux soins de santé et leur habitat reste en général précaire ~~indécent~~ avec des mauvaises conditions d'assainissement.

Le problème d'accès à la terre a des origines historiques car les Batwa sont traditionnellement privés du droit de propriété foncière. A des époques plus reculées, les Batwa vivaient de la chasse et de la cueillette, et ensuite de la poterie (métier des femmes) et de la forge (métier des hommes). Ils menaient une existence nomade, sans se fixer sur une exploitation agricole sédentaire. La disparition progressive des forêts a rendu la chasse et la cueillette impossibles à pratiquer. Les seules forêts qui restent sont considérées comme des aires protégées et par conséquent interdit à la chasse et à la cueillette. De même, les difficultés d'approvisionnement en argile suite à l'exploitation excessive des marais et la concurrence de produits modernes (Casseroles pour la cuisson des aliments et le plastique pour le stockage de l'eau) ont rendu aléatoire leur métier de potiers. Les Batwa ont été alors obligés de se convertir à l'agriculture sans toutefois disposer de propriétés foncières. Avec l'intervention de certaines ONGs et projets qui font le plaidoyer ou qui offrent des appuis directs aux communautés des Batwa, certains ménages ont acquis des terres mais les besoins restent énormes. Une étude réalisée en 2015⁵ a montré que (i) 86,5% des Batwa sont propriétaires des terres sur lesquelles ils sont installés mais que la majorité d'entre eux dispose juste des parcelles occupées par des maisons et non des terres à exploiter : 60% des ménages ayant des terres ont des superficies inférieures à 5 ares et 30% ont des parcelles dont les superficies varient entre 5 et 25 ares. Parmi les raisons de manque de propriétés foncières, figurent entre autres le mauvais comportement de certains Batwa qui exploitent leur état de vulnérabilité comme une sorte de "business". Lorsqu'ils reçoivent des biens (y compris des terres et des maisons), ils ont tendance à les vendre et à migrer vers d'autres lieux pour rester éligibles par les bienfaiteurs.

Par rapport à l'éducation, même si au Burundi l'école de base (fondamentale) est gratuite depuis 2005, la scolarisation des enfants Batwa reste très problématique. La même étude de 2015 a montré que (i) 50,7% des Batwa ayant plus de 7 ans n'ont pas fréquenté l'école primaire formelle dont 44,6% de sexe féminin contre 56,4% de sexe masculin ; (ii) pour ceux qui ont été à l'école, 89,1% avaient le niveau de l'école primaire (91% pour les femmes et 87,5% pour les hommes), 10,4% à l'école secondaire (8,6% pour les femmes et 12,3% pour les hommes) et seulement 0,2% à l'Université (0,3% pour les femmes et 0,1% pour les hommes). Une autre étude réalisée en 2009⁶ avait révélé que la problématique déjà importante pour les enfants Batwa, l'est davantage pour les filles Batwa. Cette étude avait abouti aux résultats suivants : (i) le taux de scolarisation des enfants Batwa (en âge d'être à l'école): 57,8% dont 65,1% des garçons contre 32,6% des filles; (ii) les taux d'abandon scolaire sont très élevés : 67,4% pour les filles contre 32,6% pour les garçons et (iii) beaucoup de filles abandonnent après la troisième année primaire lorsqu'elles atteignent l'âge de pouvoir aider les parents aux divers travaux pour la survie familiale, pourtant 91% des jeunes filles avaient affirmé avoir un grand intérêt à l'école.

⁵ Etude sur la situation sociale, économique et politique des Batwa au Burundi, NCA/UNIPROBA, février 2015

⁶ Problématique de la scolarisation des filles Batwa, enquête réalisée par UNIPROBA et UCEDD dans les provinces de Muyinga et Karusi, 2009

Concernant l'accès aux soins de santé, l'étude de 2015 a constaté que 83,9% des ménages Batwa éprouvent des difficultés de se faire soigner. Les raisons majeures étant le manque d'argent (pour 76,5% des ménages) et l'éloignement des structures sanitaires (pour 14,8% des ménages). L'étude a trouvé que seulement 24,4% des ménages Batwa disposaient de CAM (Carte d'Assistance Maladie). Des Batwa continuent encore de faire recours à la médecine traditionnelle. Suite à la gratuité des soins pour les femmes enceintes et à différents projets d'appui à la promotion de santé, le nombre de femmes Batwa qui font des consultations prénatales et qui accouchent dans des structures de soins continuent d'augmenter. La même étude de 2015 a montré que 64% des femmes avaient accouché (au cours de l'année 2014) dans une structure de soins et que 25,6% des femmes enceintes avaient accompli au moins 4 consultations prénatales (recommandées par l'OMS). Toutefois des problèmes de santé prénatale sont jugés encore importants du fait que l'étude a révélé que 22,5% des femmes Batwa avaient connue au moins une grossesse qui n'avait pas abouti à la naissance.

En ce qui concerne l'alimentation, les Batwa vivent dans une situation précaire. Etant des ruraux sans terres, sans métiers viables et sans capital pour le commerce, ils vivent généralement au jour le jour sur base du travail journalier occasionnel, avec une rémunération très modestes. L'étude de 2015 a montré que (i) 74,2% des ménages Batwa satisfont rarement leurs besoins alimentaires ; (ii) seulement 10,2% des Batwa avaient un accès régulier à la nourriture ; (iii) 63,4% des Batwa vivent des activités agricoles, mais beaucoup plus comme ouvriers car la majorité sont sans terre et (iv) seulement 10,2% vivent de divers métiers, majoritairement dominés par la poterie pour les femmes et la forge pour les hommes. Ces deux métiers dominant chez les Batwa n'ont plus d'importance significative dans la société burundaise.

Au niveau du logement, les Batwa avaient l'habitude de se loger dans des huttes précaires et insalubres, faites d'arbustes, de branchages, de paille et de feuilles de bananiers qui ne résistent pas aux intempéries (orages, incendies) et ne les protègent ni de la pluie, ni de la chaleur, ni du froid. Suite à l'intervention de certaines ONG et différents projets, les ménages Batwa sont en progressive amélioration des conditions de logement et d'assainissement, bien que les besoins restent encore importants vis-à-vis des autres couches de la population Burundaise. L'étude de 2015 (déjà mentionnée plus haut) a montré que 40,7% des ménages Batwa vivaient dans des maisons couvertes de tôles métalliques ou de tuiles, 24,6% des ménages avaient des maisons couvertes de pailles mais avec des murs en briques ; malheureusement 22,3% des Batwa vivaient toujours dans des huttes.

3.2. Situation des Batwa dans la zone d'influence du projet

3.2.1. Situation démographique et localisation des Batwa

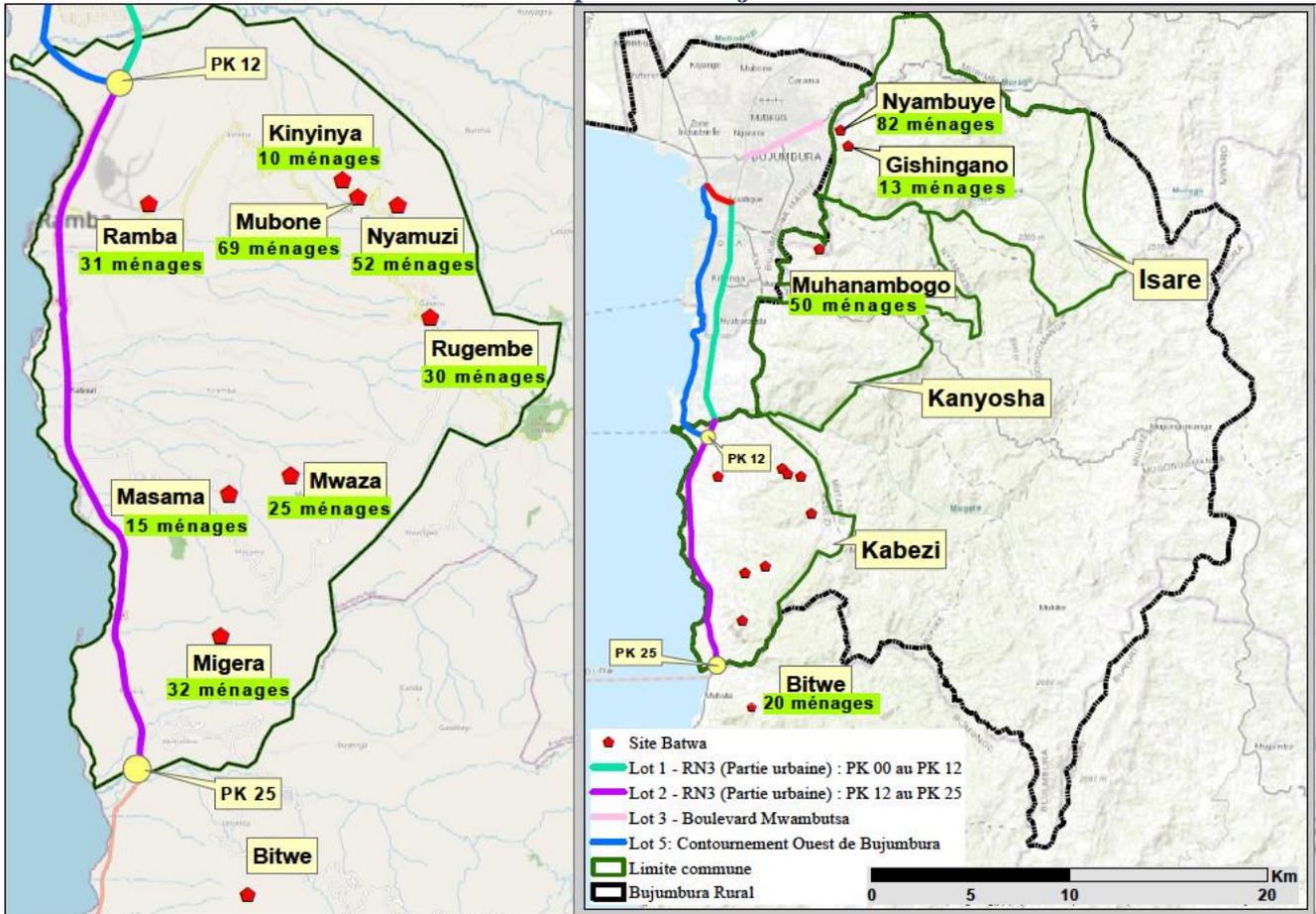
Dans la zone d'influence du Projet, les Batwa ont été identifiés sur 16 sites qui se trouvent dans 6 communes de 3 provinces. Les effectifs des ménages Batwa et leur répartition dans la zone d'influence du projet sont présentés dans le tableau et la carte qui suivent.

Tableau 2 - Localisation et effectifs des ménages Batwa dans la zone d'influence du projet

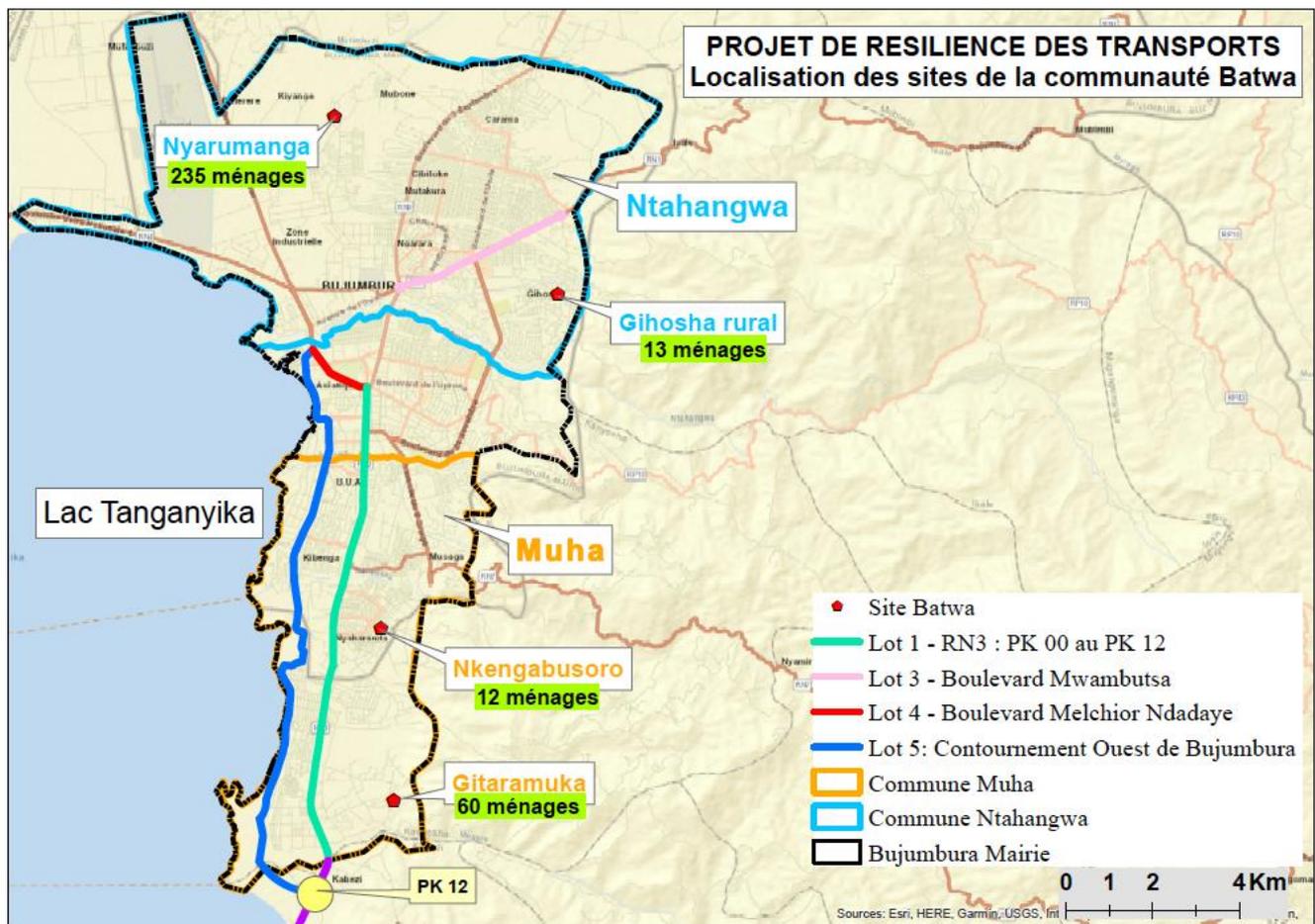
Commune	Site	Nombre de ménages	Population masculine	Population féminine	Population totale	Lot proche	Distance en Km
Muhuta	Bitwe	20	35	42	77	Lot 2	2.7
Kabezi	Mubone	69	125	146	271	Lot 2	4.4
	Kinyinya	10	18	22	40	Lot 2	4
	Rugembe	30	67	81	148	Lot 2	6.1
	Nyamuzi	52	76	105	181	Lot 2	5.1
	Mwaza	25	94	56	150	Lot 2	3
	Masama	15	38	49	87	Lot 2	1.9
	Migera	32	87	101	188	Lot 2	1.7
	Ramba	31	86	123	209	Lot 2	1.2
	S/Total	264	466	683	1149		
Kanyosha	Muhanambogo	50	90	94	184	Lot 1	4.4
Isare	Nyambuye	82	152	205	357	Lot 3	1
	Gishingano	13	29	47	76	Lot 3	1.7
	S/total	95	181	252	433		
Muha	Gitaramuka	60	75	107	182	Lot 1	1.8
	Nkengabusoro	12	15	29	44	Lot 1	1
	S/Total	72	90	136	226		
Ntakangwa	Gihosha rural	13	32	49	81	Lot 3	4.2
	Nyarumanga	235	398	589	987	Lot 3	4.2
	S/total	248	430	638	1068		
Total		749	1292	1845	3137		

Source : Données récoltées auprès des Batwa lors des consultations communautaires.

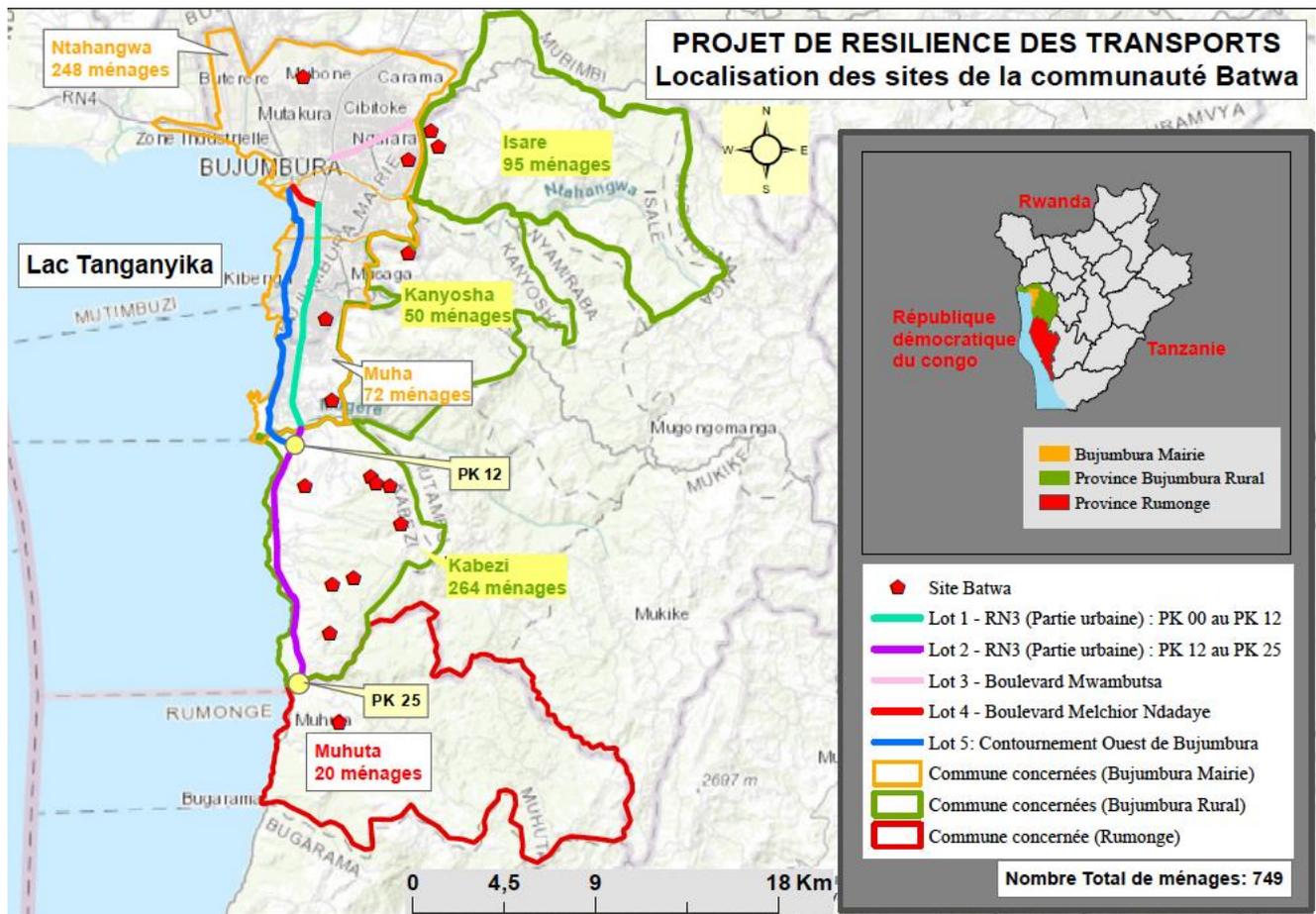
Carte 1 – Localisation des sites Batwa en province Bujumbura



Carte 2 - Localisation des sites des Batwa en Mairie de Bujumbura



Carte 3 - Vue d'ensemble de la localisation des Batwa dans la zone d'influence du Projet



3.2.2. Situation socioéconomique

La situation présentée ici relève des consultations réalisées sur terrain auprès des communautés Batwa vivant dans les communes de Isare, Kanyosha, Kabezi, Muha, Muhuta et Ntawangwa qui constituent la zone d'influence du projet. Au point de vue socioéconomique, la situation des Batwa de cette zone ne diffère pas beaucoup de celle des autres localités du pays. Elle se présente généralement comme suit :

- **Des maisons de petites tailles et moins solides, avec de mauvaises conditions d'assainissement.** Dans les sites visités, les Batwa vivent dans leurs propres maisons qui sont généralement de mauvaise qualité. La majorité des maisons sont de petites tailles (souvent 2 à 3 petites pièces y compris là où on fait le feu avec des dimensions moyennes de 21 à 28 m²), murs en briques adobes (quelque fois mal construits ou construction inachevée) et toiture avec tôles, bâches ou pailles. Souvent, les garçons et les filles dorment ensemble mais les parents ont leur propre pièce. La majorité des Batwa ont des toilettes mais de très mauvaises qualités : sans couverture et sans le minimum de discrétion (pas souvent de mur et sans fermeture) et de sécurité (les fosses sont quelques fois recouvertes de morceaux de bois ou de bananier avec des écartements relativement grands et pouvant présenter des dangers surtout pour les enfants).

Groupe de photo 1 : Aspects des maisons des ménages visités



Groupe de photo 2 : Aspects des toilettes des ménages Batwa visités



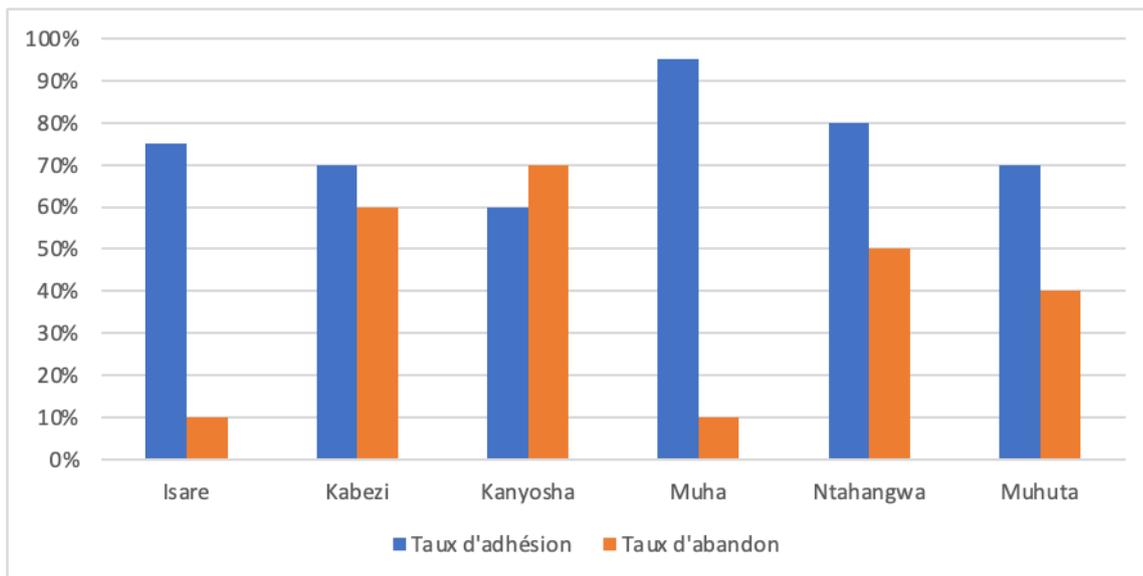
- **Ils vivent sur leurs propres terres mais généralement de très petites tailles.** En moyenne, les superficies varient entre 50m² et 225 m² par ménage ; ceux ayant des terres considérées comme plus vastes ont des superficies d'environ 800 m² (certains de la commune Isare). Les parties des terres qui ne sont pas occupées par des maisons contiennent quelques cultures mais souvent de mauvaise qualité du fait que les sols sont souvent rocheux (cas de Kabezi, Kanyosha, Isare et Muhuta) et les Batwa n'ont pas accès aux fertilisants. Pour la majorité des ménages, ces terres ont été données par l'Etat (Isare, Kabezi, Muhuta et Ntawangwa) et ils disposent des documents qui l'attestent, sauf pour Muha et Ntawangwa ainsi que Kanyosha (où certains sont sur des terres ancestrales). Les Batwa de Ruziba (Muha) ont un problème particulier qui concerne le paiement de l'impôt foncier du fait qu'ils sont en

Mairie de Bujumbura. Ils craignent qu'on pourrait les retirer leurs terres parce qu'ils sont incapables de payer cet impôt.

- **Une pauvreté extrême, considérée comme problème majeur.** Cette pauvreté est due au fait que des Batwa vivent en milieu rural sans terres à exploiter, d'autres vivent en milieu urbain mais sans métiers rentables et sans capital pour exercer un quelconque commerce. Ils vivent essentiellement des travaux suivants, qui sont exécutés dans les localités proches et sans frais de déplacement (que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain) :
 - Travail journalier occasionnel comme manœuvre pour tous travaux (transport non mécanisé/non motorisé des biens, travaux agricoles (les plus fréquents) ou d'élevages dans les fermes d'autrui, aide-maçon pour les chantiers, etc.) avec une rémunération qui varie entre 2.000 et 3.000 FBU par jour de travail en fonction de la nature des travaux. Malheureusement, ces travaux ne sont pas toujours disponibles surtout qu'ils dépendent majoritairement des saisons. En moyenne, les estimations faites montrent qu'une famille gagne en moyenne entre 10 000 et 15 000 FBUS\$ par mois, soit de 0,3 à 0,5\$ / jour alors que le seuil international de pauvreté est de 1,9\$ par jour et par personne.
 - La fabrication des pots (métier des femmes). Ce métier est en voie de disparition du fait qu'il est actuellement : (i) très difficile de trouver de l'argile parce que les terres qui prolongent vers les vallées sont actuellement cultivées et appartiennent à d'autres communautés (Hutu ou Tutsi). Pour y avoir accès, les Batwas le font clandestinement (s'ils sont attrapés, ils sont frappés ou emprisonnés) ou bien un accord est fait avec le propriétaire de la terre contenant l'argile : s'il donne le droit d'exploiter l'argile, son bénéficiaire doit offrir une main-d'œuvre ou un certain nombre de pots en contrepartie ; (ii) très difficile de vendre les pots. Les femmes Batwa ne considèrent plus ce métier comme source de revenu mais comme une occupation culturelle et pour ne pas abandonner l'héritage des anciens.
 - La mendicité : Certains Batwa de la commune Isare (Gishingano, Nyambuye) et de Ntakangwa (Buterere) vivent de la mendicité qui est pratiquée dans la ville de Bujumbura. Les mendiants (essentiellement des enfants et des vieilles personnes) partent le matin et rentrent le soir. D'après les témoignages reçus, les mendiants peuvent gagner en moyenne 1.500 FBU par jour.
 - La fouille dans les immondices : c'est une particularité des Batwa de Buterere (commune Ntakangwa) qui vivent à côté de la décharge sauvage des immondices de la Mairie de Bujumbura. Cette activité est considérée comme un des facteurs d'abandon scolaire des enfants Batwa dans cette localité.
 - L'extraction des carrières, particulièrement pour les Batwa de Ruziba (commune Muha) qui sont proches de la rivière Mugere dans laquelle on extrait beaucoup de sable et moellons de rivière. Dans ce genre d'activités, les Batwa font le ramassage des moellons dans la rivière et le chargement des camions bennes et sont payés à la tâche par des fournisseurs de carrières ayant une licence d'exploitation.
- **Une intégration communautaire en positive progression mais encore insuffisante.** D'une manière générale, la cohabitation avec les autres communautés et bonne, les Batwa ne subissent aucune forme d'insécurité, dans certaines localités notamment à Nyambuye (Isare) et Buterere (Ntakangwa), on observe des mariages mixtes (entre Batwa et non Batwa) et dans le quartier Ruziba (commune Muha), un Mutwa a été élu dans le Conseil de quartier qui compte 5 membres. Quelques fois, les Batwa sont représentés dans certains comités communautaires notamment les comités de santé et les CDC (quelques localités de Kabezi). Toutefois, ils déplorent certaines réalités qui montrent que l'intégration n'est pas encore suffisante, notamment les suivantes :
 - Bien que dans certaines localités les Batwa participent dans certains comités communautaires notamment (Comités de Santé et certains CDC), en général leur représentativité est faible ou insignifiante. Partout, il n'y a pas de Batwa parmi les membres des comités de gestion d'école, des comités de gestion des points d'eau, des Conseils de la Jeunesse, des Forums des Femmes.

- Les Batwa sont invités dans les travaux communautaires et ils y participent, mais ils ne sont pas invités dans les séances de planification pour le développement local.
 - Dans certaines localités, il y a toujours une ségrégation socio-économique historique qui fait que les Batwa ne puissent partager pas les repas ou les boissons avec les autres communautés, notamment lors des fêtes. Par contre, dans d'autres localités comme Mwaza (Kabezi) et Buterere (Ntahangwa), les Batwa partagent presque tout avec leurs cohabitants d'autres ethnies.
 - A part les Batwa de Ruziba, les autres ont en général des cartes d'identité. Ceux de Ruziba disent qu'ils n'ont pas de Carte d'identité du fait qu'ils ne payent pas l'impôt foncier, mais cela ne doit pas être la vraie raison parce que cela n'est pas exigé au niveau de la Mairie. Dans les faits, ces Batwa n'ont pas assez d'information sur l'importance et les procédures d'acquisition de documents d'état civile, y compris la carte d'identité.
 - Malgré les progrès remarquables déjà réalisés en termes de rapprochement entre les Batwa et les autres composantes de la société dans la zone d'action du Projet, le sentiment d'être à l'écart persiste chez les Batwa. Aussi, dans quelques localités, il persiste quelques indicateurs de stigmatisation notamment à travers certains termes de dénigrement lancés souvent envers les enfants Batwa comme « indigènes ou pygmées » et « Abaterampongo » qui peut se traduire par « chasseurs ».
- **Des taux d'inscription scolaire des enfants Batwa très satisfaisants mais avec des taux d'abandons très élevés.** Tous les Batwa rencontrés affirment que les parents sont conscients de l'intérêt d'envoyer leurs enfants à l'école et sont très satisfaits que beaucoup d'enfants en âge de scolarisation vont s'inscrire et qu'ils sont reçus au niveau des écoles sans condition et sans discrimination. Les estimations faites par les Batwa eux-mêmes lors des consultations montrent que les taux d'adhésion à l'école pour les enfants en âge de scolarisation varient entre 60% et 95%, les taux les plus élevés s'observent en Mairie de Bujumbura et le taux le plus faibles (60%) se trouve en commune Kanyosha où des enfants Batwa parcourent de grandes distances pour aller à l'école parce qu'ils doivent faire des contours à cause de la destruction des ponceaux existant entre l'école et leur domicile. Malheureusement, dans beaucoup de localités, les taux d'abandon sont très élevés ; selon les mêmes estimations, ils varient de 10% à 70% et les taux les plus faibles sont observés à Isare et Muha, le taux le plus élevé se trouve à Kanyosha pour la même raison évoquée précédemment. Plus d'informations sur comment ces données sont désagrégées par genre seront obtenues auprès des autorités compétentes et/ou à travers une enquête spécifique avant la mise en œuvre du projet.
- D'une manière générale, les abandons sont dus à leurs mauvaises conditions de vie qui se traduisent notamment par : (i) l'insuffisance de nourriture; (ii) le manque de matériel scolaire (y compris des uniformes) sauf dans les communes de Kabezi et Muhuta où les enfants Batwa reçoivent des appuis en matériels scolaires d'un projet financé par la Banque Mondiale ; (iii) le manque des frais scolaires: bien que l'éducation soit gratuite à l'école fondamentale publique (jusqu'en 9ème), les parents Batwa ont fait savoir que les écoles exigent différentes contributions destinées, entre autres, à la construction des salles de classe, l'achat des bancs pupitres, le paiement des factures d'eau (là où on en a comme en commune Isare), etc. Les contributions exigées en moyenne oscillent entre 3.500 et 12.000 FBu par an et par enfant. En plus, on exige que chaque enfant ait des livres dont les prix sont énormes : pour des écoliers de la 4ème à la 6ème, chaque enfant doit avoir 4 livres dont le prix varie de 12.000 à 15.000 FBu chacun ; de la 7ème à la 9ème, on exige 3 livres par enfant dont les prix varient de 20.000 à 25.000 FBu chacun. Ces exigences sont jugées au-delà des capacités financières des Batwa ; (iv) des enfants qui commencent à avoir de la force physique abandonnent l'école pour aller chercher du travail afin de gagner de l'argent pour se prendre en charge ou pour compléter les revenus familiaux ; (v) des grossesses non désirées pour les jeunes filles.

Histogramme 1 : Estimation (par les Batwa) des taux d'adhésion et d'abandons scolaires



- **Le mariage précoce (souvent par union libre)**, à partir de 15-16 ans pour les filles et 17-18 ans pour les garçons. Pratiquement, il est difficile de trouver des jeunes célibataires dans les communautés des Batwa, à part ceux qui sont encore à l'école. La raison majeure est culturelle.
- **Une santé généralement précaire** : il a été rapporté que les maladies les plus fréquentes sont le paludisme, le choléra, la tuberculose, les verminoses et diarrhées ainsi que des maladies sexuellement transmissibles, des infections, etc. bien qu'elles restent taboues.

Selon eux, ces maladies sont essentiellement causées par une alimentation insuffisante (partout, les Batwa ont mentionné qu'ils mangent un seul repas par jour et que les aliments les plus consommés sont la patte de manioc, les feuilles de manioc, la patate douce et le haricot) et les mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles ils vivent. Des cas de Kwashiorkor ont été également rapportés comme fréquents (par exemple, à Mwaza et Gitwe, dans 25 ménages qui ont participé dans chacune des réunions de consultation, on a respectivement rapporté 6 et 4 cas de kwashiorkor pour les enfants). En cas de maladie, la majorité de Batwa ne va pas aux structures de soins mais tentent d'utiliser des médicaments traditionnels (actuellement de moins en moins disponibles). La pauvreté (insuffisance de moyens financiers) reste la principale contrainte d'accès aux soins de santé. Parmi tous les Batwa rencontrés, aucun n'avait une CAM (que la plupart des autres ménages ruraux utilisent pour se faire soigner). En cas d'urgence et pour des cas graves, les Batwa sont hospitalisés mais beaucoup d'entre eux y restent après guérison par manque de moyens financiers pour payer les factures. Les Batwa sont fiers de la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes qui accouchent.

- **Accès difficile à l'eau potable** : la problématique de l'eau potable se présente essentiellement sous deux formes : (i) l'éloignement des bornes fontaines : partout, il a été rapporté que les points d'eau sont très éloignés des sites où vivent les Batwa, ceux qui souffrent le plus sont ceux de Gitwe (commune Muhuta) où il faut marcher pendant près de 2h ; et (ii) le manque de matériel adéquat pour le transport de l'eau. Ils utilisent des pots qui sont difficiles à emporter lorsqu'ils sont pleins d'eau et qu'ils sont fragiles, si on glisse on casse (surtout que la plupart des sites sont sur des terres en forte pente). Ainsi, dans beaucoup de sites, les Batwa utilisent l'eau de rivière / ruisseau réputée impropre à la consommation humaine.
- **Un système judiciaire presque inaccessible pour les Batwa.** Les Batwa rencontrés estiment qu'il est difficile d'avoir la justice au niveau collinaire. Au niveau du tribunal, il faut qu'un Mutwa ait quelqu'un qui l'appuie pour avoir justice. Le système est dominé par la corruption et le statut social des individus et tout cela joue en défaveur des Batwa. En général, quand il y a des conflits entre les Batwa, ils sont gérés en interne au niveau communautaire souvent avec la facilitation de leurs leaders. Le problème se pose

lorsqu'un Mutwa a des conflits avec un non Mutwa. Les Batwa rencontrés ont mentionné qu'il n'arrive jamais qu'un Mutwa gagne un procès judiciaire. Les Batwa rencontrés ne connaissent pas leurs droits ni le minimum de procédures judiciaires. Dans toutes les réunions, les Batwa ont sollicité des formations sur la gestion des conflits, le code des personnes et de la famille, la gouvernance et l'auto-développement.

- **Des leaders communautaires internes bien respectés et influents.** Ce sont eux qui jouent le rôle de médiation (gestion des conflits) et de communication entre les Batwa et leurs extérieurs (autorités, bienfaiteurs, etc.). Des communiqués publics qui ne passent pas par leurs leaders ou qui ne sont pas confirmés (ou relayés) par ces derniers ne sont pas considérés. Chaque site a un chef et tous les chefs sont des hommes. Les communiqués se font de bouche à oreille mais d'une manière très efficace et très rapide. Il arrive que les chefs des sites organisent des réunions d'échange ou d'information.

3.2.3. Situation particulière des femmes et filles Batwa

- **Une pauvreté extrême rendant les femmes davantage vulnérables.**
 - N'étant pas capables de s'acheter du matériel hygiénique approprié en période de cycles menstruels (règles), les femmes Batwa utilisent des tissus, souvent non propres et cela peut provoquer des maladies au niveau des organes génitaux.
 - Le manque d'habits limite énormément le mouvement des femmes Batwa qui préfèrent rester dans leurs localités. C'est une des raisons qui limitent l'épanouissement des femmes, car ne parviennent pas à participer dans des réunions communautaires, dans des fêtes, dans des associations, etc. Dans certaines réunions de consultation qu'on a organisées, certaines femmes ont témoigné qu'elles portaient des habits d'autrui (empruntés chez leurs voisins non Batwa, signe quand même d'une bonne progression de l'intégration sociale).
- **Les femmes ont plus de difficultés pour trouver un emploi que hommes Batwa.** On les considère comme n'ayant pas assez de force pour certains travaux. Les activités des femmes sont essentiellement : (i) la poterie : qui ne rapporte pas par manque d'argile et des difficultés à vendre les pots ; et (ii) le travail journalier dans les champs des voisins (payés en nature par la fourniture de quelques biens vivriers ou 2000 FBu par journée). Malheureusement, la majorité de femmes n'a pas de houes et les travaux dans les champs ne sont pas toujours disponibles (existence de beaucoup de manœuvres dans la région et du caractère saisonnier).
- **Difficultés scolaires particulières pour les filles Batwa.**
 - Par le manque de matériel hygiénique adaptés pour la gestion des règles, les filles ont peur d'humiliation et préfèrent s'absenter à l'école et cela pour 3 à 5 jours par mois. En plus de perdre les séances d'enseignement, elles sont incomprises et chaque fois, il faut que sa mère ou quelqu'un d'autre de la famille accompagne la fille pour la justifier auprès des autorités scolaires. Certaines filles finissent à se décourager et d'abandonner l'école.
 - Des cas fréquents de grossesses non planifiées chez les filles Batwa et qui constituent un autre grand facteur de leur abandon scolaire. Les jeunes filles adolescentes, en situation d'extrême pauvreté et dont le discernement est encore insuffisant pour comprendre les implications et la nature d'un acte sexuel, sont fréquemment victimes des abus sexuels commis par les garçons ou les hommes de leurs voisinages souvent d'ethnie Hutu. Ces derniers les manipulent en leur offrant des cadeaux (lait de beauté, parfum, habillement, etc.) en échanges des relations sexuelles. N'ayant pas assez d'information suffisante en rapport avec la procréation et les mesures de contraception, elles tombent souvent enceinte. Dans de telles circonstances, elles sont obligées d'abandonner l'école et en même temps, ceux qui les ont engrossés ne les acceptent pas, ce qui crée des conflits entre la fille enceinte et sa propre famille.

- **Vulnérabilité particulière des femmes enceintes.** En général, comme déjà mentionné, les femmes Batwa éprouvent d'énormes difficultés au quotidien. Lorsqu'elles sont enceintes, ces difficultés s'amplifient et les rendent davantage vulnérables. Sans soutien suffisant de leurs maris, sans revenus et sans avoir assez à manger, elles sont obligées de continuer à faire des travaux souvent pénibles (puiser de l'eau à grande distance, transporter de l'argile ou aller vendre des pots à grande distance). Ainsi, leur santé se fragilise et elles sont exposées à des risques de maladie ; leurs enfants naissent avec insuffisance de poids et grandissent avec difficulté.
- **Des maladies particulières ou ayant des effets particuliers pour les femmes.** Les femmes Batwa ont témoigné avoir des problèmes des yeux assez généralisés par rapport aux hommes et elles estiment que c'est lié à leur exposition assez régulière aux fumées (cuisson à la maison et séchage des pots). En plus, les maladies sexuellement transmissibles sont aussi très fréquentes chez les femmes et durent longtemps. Malheureusement ces maladies sont considérées comme des maladies honteuses et sont rarement abordées au sein des couples ou dans la société. En plus, par manque d'éducation sexuelle (pour les hommes et pour les femmes), la responsabilité du mari dans ce genre de maladie est écartée, la femme malade est incomprise et quelque fois abandonnée par son époux. Par manque de consultations ou d'exams médicaux, il arrive souvent que les femmes pensent qu'on les a emprisonnées, ce qui provoque des suspicions ou des conflits dans les voisinages.
- **Accès difficile à l'eau qui affecte particulièrement la vie des femmes Batwa.** Dans la culture des Batwa et même des autres Burundais, ce sont les femmes qui puisent l'eau à usage domestique. Comme déjà mentionné, les sites des Batwa sont en général éloignés des points d'eau, ce qui occasionne de la fatigue additionnelle chez les femmes : au cours de la journée, elles vont travailler ou circuler de grandes distances pour vendre des pots et elles vont chercher de l'eau le soir quand elles retournent à la maison, souvent avec enfant au dos. A part que la distance est très fatigante, le matériel utilisé est encore inadapté. Elles puisent avec des pots, inconfortable pour puiser une grande quantité (car les pots sont lourds et difficiles à manipuler à cause de leur forme) et avec des cas fréquents de casse.
- **Des violences basées sur le genre (VBG) très fréquentes mais ignorées.** Lors des consultations, aussi bien dans les groupes mixtes que dans les groupes de femmes, les Batwa ont confirmé qu'il n'y a pas de VBG dans leurs communautés, mais que les problèmes qui s'observent souvent sont des violences commises par les hommes des autres communautés envers les femmes Batwa (surtout les abus ou harcèlement sexuels). Après explication de ce qu'on entend par les VBG, les femmes ont mentionné qu'il y en a beaucoup au sein de leurs communautés, particulièrement au sein des couples. Les plus fréquentes sont les suivantes :
 - Les femmes sont souvent battues par leurs conjoints. Les raisons les plus fréquentes sont : l'ivresse, la compétition dans la gestion des biens familiaux notamment l'argent (surtout l'argent gagné par la femme), quand la femme refuse les relations sexuelles pour des raisons diverses (par exemple la maladie, la fatigue), etc. Toutes ces violences ne se disent pas, elles sont considérées comme des secrets de couples si non, la femme risque d'être chassée.
 - Les femmes qui se sont mariées avec des hommes non Batwa subissent énormément de problèmes notamment des pressions diverses orchestrées par les membres des familles de leurs maris.
 - Des cas de viols fréquents mais qui restent tabous. Les femmes Batwa sont souvent violées par les hommes d'autres ethnies, notamment quand elles vont puiser de l'eau le soir. Ceci est encouragé par les croyances traditionnelles comme quoi « les relations sexuelles avec une femme Mutwa guérit le mal de dos ». Par peur des conséquences et de la honte, les femmes violées sont obligées de se taire.

3.3. Cadre légal et institutionnel / statut légal des Batwa

3.3.1. Cadre légal

- **La constitution**

La Constitution du Burundi prévoit une égalité de statut et de droit à tous les citoyens burundais. En son article 13, il est stipulé que tous les Burundais sont égaux en mérite et en dignité, jouissent des mêmes droits et ont droit à la même protection de la loi et qu'aucun burundais ne sera exclu de la vie sociale, économique ou politique de la nation du fait de sa race, de sa langue, de sa religion, de son sexe ou de son origine ethnique.

Au niveau de la représentativité, l'article 16 de ladite constitution prévoit que l'Etat burundais soit organisé de sorte que tous les Burundais y soient représentés ; que chacun ait des chances égales d'en faire partie ; que tous les citoyens aient accès aux services publics et que les décisions et les actions du Gouvernement recueillent le plus large soutien possible. Concernant toujours cet aspect, les articles 169 et 185 de cette même constitution prévoient respectivement la cooptation de trois députés Batwa à l'Assemblée nationale et de trois sénateurs Batwa au Sénat. Par contre, les mêmes articles prévoient que les Hutu et les Tutsi soient représentés respectivement à 60% et 40% à l'Assemblée Nationale, et de 50% et 50% au Sénat ; et que les femmes soient représentées à au moins 30% à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Au niveau de l'exercice des droits, (i) l'article 22 stipule que tous les citoyens sont égaux devant la loi qui leur assure une protection égale et que nul ne peut être l'objet de discrimination du fait notamment de son origine, de son ethnique, de sa situation sociale, du fait d'un handicap physique ou mental, etc. ; et (ii) l'article 52 mentionne que toute personne est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personne, grâce à l'effort national et compte tenu des ressources du pays.

- **Code du travail**

Le code du travail (Loi n° 1/11 du 24 novembre 2020 portant révision du Décret-loi n°1/037 du 7 juillet 1993 portant révision du code du travail du Burundi) n'a pas de spécificité aux Batwa mais constitue un texte de référence pour garantir la protection contre l'exploitation des Batwa (particulièrement les enfants et les femmes) et l'équité en matière d'accès à l'emploi et des conditions de travail. Les exigences du code, jugées plus importantes sont les suivantes: (i) l'âge minimum d'admission au travail qui est fixé à 16 ans ; (ii) l'interdiction absolue du travail forcé ou obligatoire ; (iii) le niveau de rémunération qui doit être suffisant pour assurer au travailleur et à sa famille un niveau de vie décent ; (iv) l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi et dans le travail, sans aucune discrimination ; (v) la libre adhésion aux syndicats est garantie aux travailleurs et aux employeurs; (vi) tout travailleur doit être régulièrement informé et consulté sur le fonctionnement et les perspectives de l'entreprise (ou le projet) qui l'emploie ; (vii) tout travailleur doit bénéficier dans son milieu de travail de mesures satisfaisantes de protection de sa santé et de sa sécurité; (viii) les relations entre le travailleur et l'employeur sont consignées par les deux parties dans un contrat écrit, conclu librement sans formalités et sans autorisations ; (ix) chaque entreprise (projet) est tenue de mettre en place une politique interne garantissant l'hygiène et la sécurité des employeurs en milieu de travail ; (xi) le travailleur ne doit pas subir des faits de harcèlement sexuel : 1°) constitués par des propos ou des comportements à connotation sexuelle portant atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créant à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ; 2°) consistant en toute forme de pression, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

- **La Loi n°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre.**

Cette loi n'est pas non plus spécifique aux Batwa mais constitue une bonne référence du fait que les femmes Batwa sont particulièrement vulnérables et plus exposés aux VBG, y compris le viol et le harcèlement sexuel. Selon cette loi, (i) il est interdit de menacer une personne, de la priver de ses droits en vue d'exercer sur elle tout acte de violence basée sur le genre ; (ii) les voisins directs d'une victime des VBG et les responsables administratifs ont l'obligation, dès qu'ils ont information, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la secourir et la protéger contre la contamination de l'acte sous peine de se voir sanctionner conformément au code pénal ; (iii) le règlement à l'amiable des affaires des VBG est pris pour complicité à l'acte de violence ; (iv) dès que le Procureur a connaissance d'une infraction basée sur le genre, le principe de la saisine d'office est de stricte application.

- **Le Cadre Environnemental et Social (CES) du Groupe de la Banque Mondiale**

Le CES comprend 10 normes environnementales et sociales (NES). Ces Normes énoncent les obligations des Emprunteurs en matière d'identification et d'évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux des projets appuyés par la Banque au moyen du Financement de projets d'investissement. Ces normes ont été définies pour : (i) aider les Emprunteurs à appliquer de bonnes pratiques internationales en matière de viabilité environnementale et sociale; (ii) aider les Emprunteurs à s'acquitter de leurs obligations environnementales et sociales au niveau national et international; (iii) favoriser la non-discrimination, la transparence, la participation, la responsabilisation et la gouvernance; et (iv) contribuer à améliorer les résultats des projets en matière de développement durable grâce à l'adhésion permanente des parties prenantes.

La norme pertinente par rapport aux Batwa est la **NES n°7 - Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (PA)**. Dans le cadre de cette NES, ces termes sont utilisés pour désigner exclusivement un groupe social et culturel distinct, présentant les caractéristiques suivantes à des degrés divers : (i) le sentiment d'appartenance à un groupe socioculturel autochtone distinct et la reconnaissance de cette identité par les autres ; et (ii) l'attachement collectif à des habitats géographiquement distincts, des territoires ancestraux ou des zones exploitées ou occupées de manière saisonnière, ainsi qu'aux ressources naturelles qui se trouvent dans ces zones ; et (iii) des institutions culturelles, économiques, sociales ou politiques coutumières distinctes ou séparées de celles de la société ou de la culture dominante ; et (iv) une langue ou un dialecte distinct, souvent différent de la langue ou des langues officielles du pays ou de la région dans lesquels le peuple vit.

La présente NES s'applique chaque fois que des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (ou tout autre nom qui leur serait donné au niveau national) sont présents dans la zone d'un projet proposé ou montrent un attachement collectif pour ladite zone. Elle s'applique indépendamment du fait que le projet a des effets positifs ou négatifs sur ces Peuples, et quelle que soit l'importance de ces effets. Elle s'applique également sans égard à la présence ou l'absence de vulnérabilités économiques, politiques ou sociales perceptibles, bien que la nature et l'étendue de ces vulnérabilités soient une variable essentielle à prendre en compte lors de la conception des plans destinés à promouvoir un accès équitable aux avantages d'un projet ou à atténuer les effets néfastes de celui-ci.

L'un des objectifs clés de la présente NES est de veiller à ce que les PA présents dans la zone du projet ou qui montrent un attachement collectif pour cette zone soient pleinement consultés sur la conception du projet et la définition de ses modalités de mise en œuvre, et aient la possibilité de participer activement à ses activités. Les consultations des PA présentent notamment les caractéristiques suivantes : (i) participation des organes représentatifs des PA (par exemple les chefs de villages, des organisations des PA) et (ii) participation effective des PA à la conception des activités du projet ou l'élaboration des mesures d'atténuation qui pourraient avoir sur eux un impact positif ou négatif.

Selon cette NES, il est demandé au promoteur d'un projet : (i) d'évaluer la nature et l'ampleur de l'impact économique, social, culturel et environnemental direct et indirect que devrait avoir le projet sur les PA ; (ii) de préparer une stratégie de consultation et définir les moyens par lesquels les PA touchés par le projet participeront à la conception et la mise en œuvre de celui-ci ; (iii) de veiller à ce qu'un mécanisme de gestion des plaintes adapté à la culture des PA touchés par le projet, accessible à ceux-ci et tenant compte de la disponibilité de voies de recours judiciaires et de mécanismes coutumiers de règlement des conflits entre les PA, soit mis en place aux fins du projet. En ce qui concerne les plaintes EAS/HS, les procédures identifiées par le projet seront adaptées aussi aux PA, dans le but de garantir leur accès et réponse ; et (iv) de préparer un plan pour les PA, qui indique les mesures ou les actions proposées.

Un consentement préalable donné librement et en connaissance de cause par les PA concernés peut être exigé, lorsqu'un projet (i) aurait des effets néfastes sur des terres et des ressources naturelles détenues traditionnellement ou exploitées ou occupées selon le régime coutumier ; (ii) entraînerait le déplacement de PA de leurs terres et de ressources naturelles ; ou (iii) aurait des effets néfastes substantiels sur le patrimoine culturel des PA considéré comme important pour leur identité et/ou pour les aspects culturels, cérémoniels ou spirituels de leur existence.

Dans le contexte du Burundi, les Batwa correspondent aux PA et ils existent dans les communes d'intervention et de la zone d'influence du projet. C'est pour répondre aux exigences de la NES que le présent PPA est élaboré, sur base des consultations réalisées auprès des communautés Batwa dans toutes les communes concernées. Par contre, les Batwa ne vivent pas tout près des sites des infrastructures qui seront financées dans le cadre du projet et celui-ci n'aura ni d'effets sur leurs terres, ni de déplacement des Batwa, ni d'effets substantiels sur leur patrimoine culturel. Ainsi, le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause ne sera pas exigé.

• Des textes internationaux ou régionaux

Au niveau international, il existe des textes internationaux et régionaux qui régissent les droits de l'homme et auxquels le Burundi a adhéré. Il s'agit notamment de :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le Burundi y a adhéré à la date de son indépendance, en 1962 ;
- Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifiés en 1990 ;
- La Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 1991 ;
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ratifiée en 1999 ;
- La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1990.

Tous ces textes font partie intégrante de la constitution du Burundi de par son article 19, comme déjà mentionné dans le point 3.3.1.

En plus, il faut aussi considérer la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones », adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 septembre 2007 et la Convention de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux (convention N° 169), adoptée en 1989.

3.3.2. Cadre institutionnel

Au niveau ministériel

Le Gouvernement du Burundi dispose d'un Ministère ayant en charge la gestion des questions des personnes vulnérables. Il s'agit du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, actuellement dirigé par une femme Mutwa comme Ministre. A travers ce Ministère, le Burundi a adopté en 2011 un document de politique nationale de protection sociale ; et en 2015, une stratégie nationale pour la mise en œuvre de cette politique a été adoptée. A travers cette stratégie, le

Gouvernement du Burundi reconnaît que les Batwa font partie des groupes vulnérables méritant une attention particulière, parce que, entre autres, (i) ils sont particulièrement désavantagés en termes d'accès à la terre avec plus 79 % des ménages Batwa cultivant moins de 0,1 ha ; (ii) il y a absence d'un programme national intégré pour combattre l'exclusion sociale et la vulnérabilité extrême des Batwa ; et (iii) les projets existants qui ciblent les Batwa sont éparpillés et difficiles à pérenniser. Pour faciliter l'exécution de cette stratégie, une commission nationale interministérielle chargée de la protection sociale ainsi que son secrétariat permanent ont été créés.

Au niveau local, le Ministère est représenté par des CDFC (Centre de Développement Familial et Communautaire) avec un Coordonnateur provincial et un Assistant Social au niveau de chaque commune. En matière de solidarité nationale, les CDFC sont notamment chargés de : (i) participer à l'identification et à l'assistance aux groupes vulnérables ; (ii) contribuer au suivi-évaluation des réalisations des partenaires sur terrain, intervenant dans les domaines de la protection de toutes les personnes vulnérables ; (iii) participer aux différentes réunions de partenariat et de coordination organisées au niveau provincial et communal ; (iv) favoriser l'émergence d'une culture d'entraide et de solidarité agissante au niveau de toutes les couches de la population.

En matière de la promotion de la femme et de l'égalité du genre, les CDFC sont notamment chargés de : (i) contribuer à l'amélioration du bien-être des femmes rurales et des conditions de vie de leurs familles ; (ii) planifier et exécuter des actions visant la prévention et la protection contre toute forme de violence à l'égard de la femme et de l'enfant ; (iii) coordonner au niveau provincial les interventions en matière de lutte contre les VBG et de prise en charge des victimes des VBG ; (iv) assurer une base de données genre au niveau de chaque province ; (v) contribuer à la collecte des données sur les VBG et (vi) sensibiliser sur différents thèmes par les méthodes d'IEC.

Les Assistants communaux des CDFC disposent des bureaux aux chef-lieu des communes et accueillent tout le monde gratuitement, sans discrimination et sans coût, y compris des Batwa. Néanmoins, beaucoup de Batwa ne sont pas suffisamment informés de leur existence et de leurs services, et ces Assistants n'ont pas de fonds de fonctionnement leur permettant de mener des descentes dans les collines.

Au niveau administratif et du développement communautaire – la commune

La commune constitue la base du développement économique et social de la population établie sur son territoire et est, entre autres, chargée : (i) de la gestion des intérêts locaux de la population de son ressort ; (ii) de l'encadrement de la population à travers la sensibilisation, l'information et la mobilisation ; (iii) de la concertation et la consultation de la population sur la vie de la commune ; (iv) de la coordination, du contrôle et du suivi de tous les projets / actions de développement mis en œuvre sur son territoire.

La commune est subdivisée en collines de recensement, constituant des cellules de base de l'administration territoriale. La colline est dirigée par un conseil de colline de 5 personnes élues dont un Chef de colline qui en assure la coordination. Le conseil de colline a, entre autres, comme missions, (i) de fixer, en concertation avec l'administrateur communal, les mesures et conditions de réalisation des actions de développement et la sauvegarde de la paix sociale sur la colline ou dans le quartier ; (ii) d'assurer sur la colline l'arbitrage, la médiation, la conciliation ainsi que le règlement des conflits de voisinage ; (iii) donner des avis sur toutes les questions de la colline. Le Chef de colline est l'animateur de la paix sociale et du développement dans sa circonscription. Pour ce faire, il organise au moins une fois par trimestre, une réunion ouverte à tous les habitants de la colline pour analyser la situation politique, sociale, économique et sécuritaire qui prévaut sur la colline.

Au niveau des communautés des Batwa

Au Burundi, il y a des organisations de la société civile qui s'occupent spécifiquement des questions des Batwa. Il s'agit des organisations ayant le statut d'ASBL (Association Sans But Lucratif) et qui sont reconnues par le Gouvernement du Burundi. Actuellement elles sont au nombre de 11⁷.

Organisations ou institutions qui interviendront dans la mise en œuvre du PPA

Ces organisations et leurs rôles dans la mise en œuvre du PPA sont résumés dans le tableau qui suit :

Organisation / institution	Rôles / responsabilités dans la mise en œuvre du PPA
UGP	Financer et superviser la mise en œuvre du PPA
Communes	Autoriser et sécuriser différentes réunions de consultations des Batwa, faciliter la mise en place des comités locaux de gestion des plaintes des Batwa et leur intégration dans les comités communaux
ONG des Batwa	Exécution des activités du PPA
CDFC communaux	Contribuer dans la gestion des plaintes des Batwa, particulièrement collaborer avec les comités des femmes Batwa pour la gestion des plaintes liées à l'EAS/HS

⁷ UNIPROBA (Unissons-Nous pour la Promotion des Batwa), UCEDD (Union Chrétienne pour l'Education et le Développement des Déshérités), ASSEJEB (Association Espoir pour les Jeunes Batwa), AIDB (Association pour l'Intégration et le Développement Durable au Burundi) et ADRSEPAL (Association pour le Développement et la Réintégration Socio Economique des Populations à Moyens Limités). A travers ces rencontres, nous avons pris connaissance de l'existence d'autres 6 organisations suivantes: UDBB (Union pour le Développement des Batwa du Burundi), AJBD (Action des Jeunes Batwa pour le Développement Durable), EDIV Burundi, UJADCO (Unions des Jeunes Autochtones pour le Développement Communautaire), ADEPV (Association pour le Développement des Personnes Vulnérables) et UPARED (Unions des Peuples Autochtones pour le Réveil au Développement)

4. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION ADAPTÉE AUX BATWA

4.1. Consultations réalisées

Dans le cadre de cette étude, des consultations ont été organisées auprès des communautés Batwa vivant dans la zone d'influence du Projet. Dans un premier temps, il a été procédé à l'identification des sites où vivent les Batwa dans les communes environnant la zone du projet. Pour rappel, les Batwa ont été identifiés dans 6 communes reprises à l'introduction. Les sites identifiés et les effectifs de ménages correspondants sont renseignés au point 3.2.1.

En deuxième temps, on a organisé des réunions de consultation avec les communautés Batwa, avec au moins une consultation par commune. En tout 7 consultations ont été organisées avec les représentants des communautés Batwa et 154 personnes y ont participé dont 75 hommes et 79 femmes (soit 51,3%). Après les réunions des représentants communautaires, les femmes présentes ont fait réunions spécifiques seules (saut en commune Muha), animées par une femme spécialiste en Genre. Les effectifs des participants par commune sont donnés dans le tableau qui suit.

Tableau 3 - Répartition des participants dans les réunions de consultation

Commune	Site où s'est tenue la réunion	Date	Participants		
			Hommes	Femmes	Total
Kabzezi	Mubone	18/04/2022	9	17	26
	Mwanza	18/04/2022	17	7	24
Kanyosha	Muhanambogo	19/04/2022	9	8	17
Isare	Nyambuye	20/04/2022	8	12	20
Muha	Gitaramuka II	21/04/2022	11	13	24
Muhuta	Gitaza	22/04/2022	8	10	18
Ntahangwa	Nyarumanga	25/04/2022	13	12	25
Total			75	79	154

Les réunions de consultations se sont déroulées sous forme de focus groupe, dans les lieux proches des sites où vivent les Batwa. Les quelques photos ci-après montrent l'ambiance dans laquelle ces réunions se sont déroulées.

Groupe de Photos 3 : Déroulement des réunions de consultations communautaires avec les Batwa



Mubone / Kabzezi



Muhanambogo /Kanyosha



Nyambuye - Gishingano / Isare



Gitaramuka / Muha



Nyarumanga / Ntakangwa

Groupe de Photo 4 : Déroulement des réunions de consultations avec les femmes Batwa



Bitwe / Muhuta



Muhanambogo / Kanyosha.



Nyarumanga / Buterere

Après chaque réunion de consultation, un PV a été élaboré en Kirundi. Le contenu a été lu devant les participants et comme signe d'approbation, ces derniers ont délégué certains d'entre eux pour le signer. Les PV et les listes des participants de chaque réunion sont donnés en annexe (voir annexes 1).

4.2. Appréciation du Projet par les Batwa

4.2.1. Répercussions positives du projet aux Batwa

Le projet est très apprécié par les Batwa. L'effet positif le plus important attendu est que le projet pourra donner du travail aux Batwa pendant sa période de mise en œuvre. Dans la zone du projet, il n'y a pas de main-d'œuvre spécialisée chez les Batwa mais il y a beaucoup qui font des activités de manœuvre et qui sera nécessaire pendant la période des travaux.

En plus de la création d'emplois, les Batwa estiment que le projet pourra contribuer dans la réhabilitation des infrastructures secondaires d'importance communautaire dont les Batwa seront aussi bénéficiaires. Il s'agira potentiellement de : (i) la réhabilitation des pistes et des ponceaux qui relient les collines ; (ii) la réhabilitation / construction des réseaux d'adduction ou des forages d'alimentation en eau potable ; (iii) de la construction ou équipement des écoles ; etc. Toutes ces infrastructures contribueront dans l'amélioration de la sécurité et la santé des Batwa.

4.2.2. Répercussion négatives du projet aux Batwa

Selon les Batwa consultés, le projet tel que présenté n'aura pas de répercussions négatives directes aux Batwa. Seulement quelques effets indirects suivants pourront potentiellement se produire :

- **Risque de renforcement du phénomène d'abandon scolaire** : comme déjà mentionné, parmi les facteurs d'abandon scolaire chez les communautés Batwa figurent la recherche du travail pour les jeunes qui atteignent 15-16 ans (étudiant souvent entre la 5^{ème} et la 6^{ème} primaire). Les travaux prévus dans le cadre du projet constitueront une source potentielle du travail pour ces jeunes et pourront servir de motif pour abandonner l'école et profiter de cette opportunité. Les autorités locales, les gestionnaires du projet et les entreprises en charge des travaux devront porter attention à ce que des jeunes scolarisés ne soient pas recrutés.
- **Risque d'amplifier la discrimination à l'encontre des Batwa dans la zone du projet**, surtout lors du recrutement des travailleurs. Lors des consultations communautaires, les Batwa de toutes les communes ont mentionné que souvent ils ne sont pas pris en compte ou ne sont pas informés lors de tels recrutements. Ordinairement les recrutements se font sur base du favoritisme (basé sur l'appartenance politique, les influences des autorités locales, etc.) et de corruption et ces pratiques excluent systématiquement les Batwa. Il sera nécessaire de veiller à ce que les Batwa soient informés du processus de recrutement et qu'un quota minimum des travailleurs soient réservés aux Batwa.
- **Risque d'amplification de la discrimination des femmes Batwa** : dans les conditions ordinaires, il y a un grand risque que les femmes et filles Batwa ne soient pas suffisamment prises en compte lors des recrutements des travailleurs, ce qui renforcerait des sentiments d'exclusion au niveau de leur communauté.
- **Risque des EAS/HS** : comme déjà annoncé plus haut, des cas EAS/HS contre les femmes et filles Batwa existent déjà dans la zone d'influence du projet. De tels cas risquent d'augmenter particulièrement suite aux stéréotypes et au flux du mouvement de la main-d'œuvre venant d'ailleurs à la recherche du travail. Ainsi, des risques de contamination des maladies sexuellement transmissibles et des cas de grossesses non désirés pourront augmenter chez les femmes Batwa. Il sera nécessaire d'organiser des séances de sensibilisation des Batwa, particulièrement les femmes et filles sur la sexualité responsable et les méthodes de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA.
- **Risque de gaspillage des revenus gagnés à travers le projet** : en général les Batwa n'ont pas le niveau d'éducation de base leur permettant de gérer un budget, ainsi, le risque de mésusage d'une compensation financière est fort et implique un risque d'accroissement de leur vulnérabilité. Dans ces conditions, ceux qui vont bénéficier du travail dans le cadre du projet risquent de gaspiller leur argent et rester dans les mêmes conditions de pauvreté malgré les opportunités reçues. Il sera nécessaire qu'ils apprennent et soient bien accompagnés pour développer des mécanismes d'épargner et valoriser une partie des revenus acquis.

Aux vues de cela, le consentement libre, préalable et éclairé ne sera pas exigé du fait que : (i) le projet n'aura pas d'effets néfastes (direct ou indirect) sur des terres et des ressources naturelles détenues traditionnellement par les Batwa ; (ii) n'entraînera pas le déplacement des Batwa et (iii) n'aura pas des effets néfastes substantiels sur le patrimoine culturel des Batwa. (voir Paragraphe 24 de la NES 7 dans le document du CES).

4.2.3. Mesures pour éviter / atténuer les répercussions négatives et que les Batwa tirent profits du Projet

Les suggestions suivantes ont été proposées par les Batwa eux-mêmes lors des consultations :

- Il faudra mettre en place des comités de consultation au niveau local (colline, zone et ou commune) et que les Batwa y soient représentés par des leaders Batwa élus par les Batwa. Ces représentants

devaient contenir autant de femmes que d'hommes et bénéficier des formations leur permettant de mieux comprendre et assumer leurs rôles. Ces comités devaient être mis en place avant le démarrage du projet pour qu'ils puissent intervenir dans toutes les étapes de sa mise en œuvre et servir de canaux de communication entre les gestionnaires du projet et les Batwa.

- Lors du recrutement, il faut garantir que les Batwa soient pris en compte. Pour cela, et pour chaque chantier, il faut fixer un nombre minimum de manœuvres Batwa (hommes et femmes) à recruter et que cela soit connu de tous.
- Il faudra accompagner les Batwa en général, et les Batwa qui auront du travail en particulier, à mettre en place et bien gérer des groupements communautaires de solidarité, d'épargne et de crédit. Dans certaines localités, des Batwa ont déjà mis en place ce genre de groupements mais sans connaissance de règles et sans encadrement.
- Appuyer les Batwa à lutter contre l'ignorance. En plus des groupements ci-dessus suggérés, il serait nécessaire d'organiser des formations en faveur des Batwa pour les aider à accéder à certaines connaissances utiles dans la vie familiale et communautaire. Il s'agit notamment des formations sur les thèmes suivants :
 - La santé reproductive,
 - Des thèmes en rapport avec le droit, notamment les droits de l'homme, le code des personnes et de la famille, les procédures judiciaires, etc.
 - La prévention et la gestion pacifique des conflits
 - La prévention et la gestion des cas de VBG.
- Appuyer les ménages Batwa dans la scolarisation de leurs enfants. Pour cela, il est demandé d'appuyer en matériels scolaires (y compris les uniformes et les frais scolaires) et veiller à ce qu'il n'y ait pas de jeunes scolarisés (écolier ou élève) qui soient acceptés comme travailleurs si ce n'est qu'en vacances et en fonction des tâches, selon ce qui est établis dans le droit du travail national, les normes de la Banque Mondiale et celles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), tout en respectant l'âge minimum des travailleurs tel que défini dans la PGMO du projet.
- Si possible, il faudra aider les Batwa à améliorer l'état de leurs maisons d'habitation et des toilettes.

4.2.4. Tableau récapitulatif des conclusions des consultations

Tableau 4 - Récapitulatif sur les répercussions du projet et recommandations des Batwa

Répercussions positives du projet	Préoccupations / répercussions négatives du projet	Recommandations émises

<ul style="list-style-type: none"> • Le projet pourra donner du travail et les Batwa pourront également en bénéficier • Le projet pourra réhabiliter certaines infrastructures communautaires dont les Batwa sont potentiellement bénéficiaires (eau potable, pistes et ponceaux, écoles, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de renforcement du phénomène d'abandon scolaire • Risque d'amplification de la discrimination des Batwa dans la zone du projet (au cas où ils n'auraient pas assez de travail) et d'une manière particulière des femmes Batwa • Risque d'augmentation des cas d'EAS/HS chez les femmes et filles Batwa (suites aux stéréotypes et mouvement de la main-d'œuvre) • Risque de gaspillage de l'argent gagné par les travailleurs Batwa (liées à leurs habitudes de tout consommer) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les ménages Batwa dans la scolarisation de leurs enfants (matériels scolaires) et veiller à ce qu'il n'y ait pas de jeunes scolarisés (écolier ou élève) qui soient acceptés comme travailleurs si ce n'est qu'en vacances. • Mettre en place des comités de consultation au niveau local (colline, zone et ou commune) et que les Batwa y soient représentés par des leaders Batwa élus par les Batwa (avec autant d'hommes que de femmes) • Pour chaque chantier, il faut fixer un nombre minimum de manœuvres Batwa (hommes et femmes) à recruter et que cela soit connu de tous • Accompagner les Batwa en général, et les Batwa qui auront du travail en particulier, à mettre en place et bien gérer des groupements communautaires de solidarité, d'épargne et de crédit • Appuyer les Batwa à lutter contre l'ignorance : organiser des formations en faveur des Batwa pour acquisition des connaissances utiles dans la vie familiale et communautaire.
---	---	--

5. CADRE POUR UNE CONSULTATION APPROFONDIE ADAPTEE AUX BATWA

Comme déjà annoncé, il a été constaté que les communautés Batwa ne s'intéressent pas aux communiqués publics que ceux qui les sont directement destinés et à travers leurs leaders internes. Ainsi, au cours de la phase de mise en œuvre du projet, les entités d'exécution du projet adopteront le processus de participation et de consultation suivant :

- **Pendant la phase de démarrage du Projet :** Organiser un atelier de restitution du PPA auprès des communautés Batwa de la zone d'influence du projet. Cet atelier est déjà prévu dans le processus de diffusion et d'appropriation du PPA et y participeront principalement les représentants des Batwa venant de tous les sites concernés, les représentants des ONG des Batwa œuvrant à l'échelle nationale (celles susceptibles de servir comme ODP) ainsi que les autorités locales des communes bénéficiaires du projet. Ces dernières ne sont pas souvent informées sur les droits spécifiques des autochtones et des normes de sauvegardes environnementales et sociales y relatives et cela constitue souvent un blocage à la bonne collaboration. Au cours de cet atelier, qui sera organisé par l'UGP, les participants seront informés notamment sur : les activités du projet ; le contenu du PPA et la nécessité de recrutement d'un ODP parmi les ONG des Batwa pour sa mise en œuvre ; les mécanismes de recrutement et de gestion de la main-d'œuvre ; le mécanisme de gestion des plaintes, y compris la gestion des cas d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS) ; etc. A travers cet atelier, les participants devront donner leurs points de vue notamment sur le processus adapté pour le recrutement de l'ODP et sur les stratégies pratiques pour garantir que les Batwa soient suffisamment pris en compte dans le recrutement des travailleurs. D'une manière particulière, les discussions porteront sur la proposition d'un quota minimum des travailleurs Batwa (en termes de pourcentage ou du nombre) au niveau de chaque chantier.
- **Pendant la phase de recrutement des travailleurs :**
 - Organiser une réunion d'échange entre les gestionnaires de l'ODP Batwa et des entreprises en charge des travaux et de surveillance pour chaque chantier (lot). Cette réunion a pour objectif d'échanger sur les modalités de recrutement des travailleurs (procédures, profils exigés des travailleurs, etc.), les modalités de préparer les communautés Batwa à y répondre et le quota minimum des travailleurs Batwa tel que convenu dans la phase de démarrage du projet, le contenu du PPA que les entreprises doivent comprendre et prendre en compte, les niveaux de rémunération et les manières appropriées pour l'établissement des contrats de travail avec les travailleurs Batwa, etc. L'atelier sera organisé par l'UGP et animé par le Responsable de la Sauvegarde sociale.
 - Organisation d'une réunion d'information au niveau de chaque site des Batwa situé dans la zone d'influence du chantier : cette réunion sera organisée et animée par l'ODP Batwa et porterait essentiellement sur la communication des informations nécessaires pour le recrutement des travailleurs telles que convenues lors de la réunion avec les entreprises : procédures de recrutement, conditions à remplir par les candidats, les exigences des travaux, les niveaux de rémunération, le contenu du mécanisme de gestion des plaintes, y compris la gestion des cas d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS), etc. Les participants auront la parole et pourront proposer une adaptation pour leur faciliter la tâche tout en respectant les procédures générales.
 - Après la sélection des travailleurs, organisation d'une réunion d'information et d'échange au niveau de chaque site des Batwa située dans la zone d'influence du chantier concerné. A cette réunion sera conviés les Batwa ayant adressé la demande du travail et sera centré sur l'analyse du respect des procédures de sélection et du respect de quota prévu pour les travailleurs Batwa. L'ODP Batwa, qui anime la réunion devra rappeler les procédures

prévues par le mécanisme de gestion des plaintes en cas de réclamation. Ainsi, les Batwa ayant des réclamations à faire pourront s'y référer pour faire valoir leurs droits. Il sera important qu'un représentant de l'entreprise y participe pour répondre à certaines questions de clarification.

- **Pendant la phase des travaux** : l'ODP devra organiser des réunions mensuelles avec les Batwa qui travaillent sur chantier. L'objet de ces réunions est de vérifier si les clauses des contrats des travailleurs sont respectées, y compris le respect de la régularité de paiement et du niveau de salaire, de recueillir les doléances éventuelles des travailleurs Batwa, de vérifier si ces derniers respectent les exigences contractuelles dont ils sont redevables, etc.
- **A la fin des travaux** (avant la clôture du chantier) : l'ODP devra (i) organiser une réunion d'évaluation avec les travailleurs Batwa dont l'objet est de vérifier s'il n'y a pas des arriérés à régler avant la clôture du chantier ; (ii) demander aux entreprises qui auraient employé les Batwa de leur délivrer des certificats de services rendus ; et (iii) organiser des séances d'orientation pour assister dans la recherche de nouveaux emplois. .

6. MESURES NÉCESSAIRES POUR QUE LES BATWA BÉNÉFICIENT DES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DU PROJET

Pour garantir la prise en compte des Batwa dans le cadre du projet, les actions suivantes seront menées :

- **Mise en place des comités communaux des Batwa dans le cadre du projet.** Ces comités seraient composés par autant d'hommes que de femmes, et chaque site devait être représenté par un point focal (PF) composé d'au moins 1 femme et 1 homme. Le rôle de ce genre de comité serait de servir de pont de communication entre le projet, l'ODP et les communautés Batwa, et joueront un grand rôle dans la gestion des plaintes. Il est proposé qu'il y ait une réunion de coordination mensuelle des membres de chaque comité communal, sous la facilitation de l'ODP. Les points focaux seront choisis par les Batwa eux-mêmes au niveau de chaque site, sous la supervision de l'ODP.
- **Obtention de cartes d'identité et certificats de naissance :** le projet soutiendra l'obtention de ces documents clés pour l'accès des Batwas à certains services publics en facilitant qu'un opérateur de proximité se charge (a) de la sensibilisation sur la nécessité et utilité de ces documents, (b) d'assister au registre des Batwas ; ainsi (c) qu'à la livraison des documents. L'accompagnement et assistance financière seront fournis à travers des associations Batwas.
- **Recrutement / contractualisation d'une organisation « Opérateur de proximité » (ODP) chargée de l'encadrement de proximité des Batwa.** Cette organisation jouera un rôle très important dans l'organisation, l'encadrement, le coaching et la gestion des plaintes des Batwa de la zone du projet. Il serait de grande importance si l'ODP est recrutée parmi les organisations nationales des Batwa. Elle serait chargée notamment de : (i) Sensibiliser les Batwa (au niveau des collines) sur les interventions du projet, les encadrer et les accompagner pour se préparer à en bénéficier ; (ii) veiller à ce que les Batwa soient suffisamment pris en compte lors des recrutements des manœuvres, à ce que les Batwa recrutés reçoivent des salaires justes et équitables ; (iii) Encadrer les ménages Batwa dans un processus de changement positif des mentalités vers l'auto-développement notamment dans la mise en place et le développement des organisations communautaires des Batwa pour la solidarité, épargnes et crédits ; (iv) Veiller à ce que des enfants et jeunes scolarisés Batwa ne soient pas recrutés dans les travaux du projet, exception faite pendant les vacances, tout en respectant l'âge minimum des travailleurs tel que défini dans la PGMO du projet ; (v) Sensibiliser les Batwa bénéficiaires d'emplois dans le cadre du projet, d'épargner et planifier le bon usage de l'argent gagné notamment dans la création des activités génératrices de revenus, de l'amélioration de leur habitat (y compris les toilettes) ; (vi) organiser différentes formations visant l'amélioration des connaissances des Batwa ; (vii) Préparer des rapports spécifiques des appuis du projet en faveur des Batwa ; (ix) Animer le comité des Batwa et organiser des réunions régulières de consultation et d'information auprès des villages des Batwa à chaque étape du projet. Le recrutement de l'ODP est sous la responsabilité de l'UGP et sera réalisé pendant la phase de démarrage.
- **Sensibilisation et coaching de proximité des ménages Batwa.** Pour que les Batwa puissent évoluer positivement en termes de mentalité, l'ODP va organiser beaucoup de séances de sensibilisation au niveau des sites (ou villages) et sur différents thèmes en rapport avec le développement personnel et familial, l'hygiène et assainissement, l'alimentation équilibrée, la santé reproductive, la notion d'épargne et d'autopromotion, l'importance et procédures d'acquisition des documents d'état civil (notamment les certificats de naissance, les certificats de mariage, la carte d'identité), etc. En plus de ces séances de sensibilisation, il faut les accompagner par des visites régulières à domicile (par des animateurs de l'ODP) pour discuter avec chaque ménage et donner plus de coaching en ce qui concerne la mise en pratique des discussions faites lors des séances collinaires et en tenant compte du contexte spécifique du ménage. Par exemple, l'animateur de l'ODP pourrait entraîner le ménage à planifier ses étapes de son développement sur une certaine période (par exemple en développant une

vision sur 3 ans) et l'aider à réfléchir de comment exécuter ce plan. Dans la suite, continuer le coaching et l'accompagnement dans l'exécution dudit plan.

- **Création et encadrement des groupes de solidarité, épargne et crédit communautaire des Batwa.** Les groupes communautaires sont fréquents dans plusieurs localités du pays. Même dans les zones du projet, il a été rapporté qu'il existe quelques groupes mais qui ne sont pas encadrés suffisamment. Là où de tels groupes sont bien encadrés, ils constituent un grand outil de changement positif des mentalités, d'autonomisation économique (principalement pour les femmes et les jeunes) et d'épanouissement social et culturel. Le fonctionnement de ces groupes repose sur la création de petits groupes (souvent de 20 à 25 personnes) dont les membres sont dans des situations socioéconomiques similaires. Les membres de chaque groupe bénéficient (ensemble) d'une formation de base et élaborent un règlement d'ordre intérieur (sous la facilitation d'un encadreur) avant le démarrage des activités. Par après, ils se rencontrent à périodicité constante (une fois la semaine ou une fois les deux semaines). Pour chaque rencontre, ils font des épargnes (montant convenu qui est à la portée des membres), s'octroient des crédits (sur base des épargnes réalisées) pour initier ou renforcer des activités génératrices de revenus et cotisent pour constituer un fonds de solidarité pour venir en aide aux membres lors des événements heureux ou malheureux. La mise en œuvre de cette activité est sous la responsabilité de l'ODP et va exiger une formation préalable de ses animateurs ainsi que l'acquisition du matériel minimum de démarrage pour chaque groupe (un registre, une latte, 4 casseroles, une caissette, quelques enveloppes et stylos par groupe). Il existe des ONGs Burundaises qui se sont spécialisées dans ce genre d'activités et qui peuvent dispenser de telle formation.
- **Appui à la scolarisation des enfants Batwa.** Le PRT appuiera, à travers l'ODP, la scolarisation des enfants Batwa pendant une période de plus ou moins 4 ans, un temps normalement suffisant pour que les ménages sous encadrement (dans les groupes de solidarité, épargne et crédit communautaire) développent des capacités pour prendre en charge eux-mêmes la scolarité de leurs enfants. Le soutien ici concerne essentiellement le matériel scolaire (Uniformes, cahiers et autres). Afin de ne pas créer des jalousies auprès des autres communautés ethniques, il serait important que ces appuis passent à travers l'ODP qui en fera également le suivi. Lors de la mise en œuvre, il sera nécessaire de coordonner avec le projet PRDAIGL, financé par la Banque Mondiale et qui intervient notamment dans les communes de Kabezi et Muhuta. Le projet PRRPB, financé aussi par la Banque Mondiale, intervient en commune Isare mais les Batwa des sites Gishingano et Nyambuye ne sont pas pris en compte dans ce projet.

7. PROCÉDURES DE GESTION DES PLAINTES

7.1. Types de plaintes potentielles

Dans le cadre du projet, des plaintes des Batwa peuvent être :

- Des plaintes liées au processus de recrutement de la main-d'œuvre pour la réalisation des travaux de construction des infrastructures prévues. Les plaintes peuvent concerner des gens qui n'ont pas été embauchés alors qu'ils se jugent remplir les critères d'éligibilité, des injustices ressenties par des travailleurs en cours d'emplois (corruption, non-respect des conventions de travail, etc.). Ces plaintes peuvent provenir de tout le monde mais surtout chez les Batwa (à cause de leur situation de marginalisation sociale qui persiste), et d'une manière plus accentuée chez les femmes Batwa (qui s'ajoute à leur situation de vulnérabilité par rapport aux hommes Batwa).
- Des plaintes liées aux cas d'EAS/HS : comme déjà décrit plus haut, ce genre de risque est surtout dû au fait que les femmes Batwa n'ont souvent pas les mêmes chances d'accès à l'emploi que les autres et que leur pauvreté extrême et les considérations culturelles les exposent aux EAS/HS par rapport aux autres femmes.
- Des plaintes liées au recrutement des enfants scolarisés : suite à la situation déjà décrite de précarité dans laquelle vivent les Batwa, il y a risque que des enfants abandonnent l'école pour gagner du travail. Ainsi, les parents et les membres de la communauté Batwa pourront contester ce genre de recrutement.

7.2. Principes de traitement des plaintes

La proposition des mécanismes de prévention et gestion efficace des plaintes reposera sur les principes suivants :

- Communication directe avec les parties prenantes. Il est déjà prévu que l'UGP organise des ateliers d'information de différentes parties prenantes sur leurs droits de réclamation, le mécanisme et procédure de gestion des plaintes. Afin de garantir la prise en compte des Batwa, il sera nécessaire d'organiser au moins un atelier d'une journée par commune d'intervention où participeront les représentants des Batwa qui vivent dans la commune et ceux des sites proches situés dans la zone d'influence du projet. Par exemple, un atelier de Kabezi pourra inclure des représentants des Batwa du site Bitwe en commune Muhuta (province Rumonge) ; un atelier de Muha pourra comprendre des représentants des Batwa du site Muhanambogo (commune Kanyosha) et l'atelier de Ntakangwa comprendra également les représentants des Batwa des sites Gishingano et Nyambuye de la commune Isare.
- Implication et participation active des Batwa : les Batwa seront représentés dans les comités locaux de gestion des plaintes et de créer des comités internes au sein des Batwa. Il s'agit du comité communal et des points focaux par site (1 femme et 1 homme);
- Traitement préalable de la plainte au niveau local pour que les Batwa puissent y accéder facilement ;
- Privilégier le règlement des plaintes à l'amiable et limiter leur renvoi devant le tribunal, surtout que l'accès des Batwa au tribunal est pratiquement très difficile ;
- Veiller à ce que le règlement des litiges se fasse le plus tôt que possible ;
- Mettre en place des outils et procédures de transmission des plaintes d'une manière sécurisée (Boîte de plaintes, SMS, personne de confiance en charge de réception et documentation des plaintes) ;
- Documenter les plaintes et les résultats y relatifs.

7.3. Procédure pour traiter les plaintes

La procédure de traitement des plaintes se déclinera en quatre niveaux qui suivent :

- **Niveau du site des Batwa** : la personne ou groupe lésé pourra se confier aux points focaux (PF, voir section 6), verbalement ou par écrit, un des deux PF sera désigné pour enregistrer les plaintes dans

un registre spécifique mis à leur disposition par l'UGP. Après la réception de plainte, il devra informer le Président du comité local (CLGP)⁸ de gestion des plaintes du Projet de la colline où réside le plaignant pour qu'ils organisent une séance pour traiter les doléances reçues. Les PF du site concerné et les plaignants devront participer dans cette séance. Il faudra prévoir une courte durée pour que les membres du CLGP et PF puissent discuter et trouver une solution au problème posé. Il serait plus bénéfique si le délai ne dépasse une semaine (soit 5 jours ouvrés).

- **Au niveau com munal** : si la personne ou le groupe lésé n'est pas d'accord avec les solutions proposées par le CLGP et les PF ou n'a pas confiance dans ces structures, il portera sa plainte devant le Comité Communal des Batwa (CCB). Le Secrétaire du CCB va enregistrer la plainte dans un registre spécifique mis à sa disposition par l'UGP et informer directement le Président du comité communal de gestion des plaintes (CCGP)⁹ prévu pour le projet, qui devra convoquer une réunion des membres pour les traiter. Pendant la phase de démarrage, un cadre de collaboration entre le CCB et le CCGP sera établi afin de garantir que les plaintes des Batwa seront prises en compte. Le président du CCB et les PF du site du plaignant devront y participer. Il serait également préférable que les délais pour traiter les plaintes ne dépassent pas 2 semaines.
- **Au niveau du projet** : si la personne ou groupe lésé ne trouve pas satisfaction ou n'a pas confiance dans le CCGP, il pourra saisir l'UGP via un mécanisme de communication qui sera mis en place et porté à la connaissance du public. Il est préférable que le responsable des sauvegardes environnementales et sociales (RSES) reçoive et enregistre les plaintes qui arrive à l'UGP. Le coordinateur devra désigner une commission dont le RSES qui analyse régulièrement les plaintes reçues.
- **Au niveau justice** : au cas où la personne ou groupe lésé ne trouve pas satisfaction ou n'a pas confiance dans l'UGP, il pourra saisir la justice à travers un tribunal compétent.

7.4. Plaintes l'EAS/HS liées au projet

Les plaintes EAS/HS sont jugées graves et capables de porter atteinte à la personnalité ou à sa vie future suite aux préjudices subis. Dans le cadre de la mise en œuvre du PRT, il est déjà prévu la mise en place d'un MGP sensible à l'EAS/HS, basé sur une approche axée sur la survivante incluant l'anonymat de la plaignante. Ainsi, les cas d'EAS/HS des Batwa devront être traités dans ce cadre.

Cependant, compte tenu de la particularité des Batwa dans leurs communautés, il n'y a pas garantie qu'ils soient réellement pris en compte. Toutefois, il n'est pas nécessaire de mettre en place un autre mécanisme parallèle. Pour garantir la prise en compte effective des Batwa dans ce mécanisme, il est proposé ce qui suit :

- Mettre en place un comité communal des femmes Batwa pour la gestion des cas d'EAS/HS, choisies parmi les membres des PF ;
- Former les membres de ce comité sur la compréhension du concept EAS/HS, le cadre légal y relatif et sur le mécanisme prévu par le projet.
- Organiser des séances d'information des Batwa sur le concept d'EAS/HS, de l'existence de ce comité des femmes Batwa et du fonctionnement du MGP sensible à l'EAS/HS.

Les plaignants concernés dans cette catégorie de plaintes seront enregistrés par la secrétaire du Comité des femmes. Compte tenu de la culture locale à négliger l'importance de ce genre de crime, à culpabiliser et à menacer la victime une fois la plainte est enregistrée, elle soit transférée immédiatement au Responsable en

⁸ Le CLGP est prévu dans le MGP du projet tout entier et n'est pas spécifique au PPA. Au cours des séances de sensibilisation sur le MGP, seront identifiés qui fera partie des comités.

⁹ Idem, le CCGP sera mis en place dans le cadre du MGP pour l'ensemble du projet. Au cours des séances de sensibilisation sur le MGP, seront identifiés qui fera partie des comités.

charge du MGP du projet et au Directeur Exécutif de l'ODP. Ces derniers pourront agir notamment en mobilisant les équipes de prises en charge globale existant dans la zone d'action du projet.

8. PLAN D' ACTIONS AVEC INDICATEURS ET ESTIMATION DES COÛTS

Tableau 5 - Plan d'action des interventions en faveur des Batwa

Activités prévues	IOV	Coût (\$US)	Justification des coûts	Responsable	Échéance indicative
Recrutement d'une ODP en chargé de l'encadrement de proximité des Batwa (ODP)	Un ODP est recruté pour une période de 4 ans, avec au moins 3 personnes affectées à la mise en œuvre du plan (à temps plein : 1 Superviseur et 2 animateurs) ; et 3 personnes d'appui (à temps partiel : Directeur, Responsable administratif et financier et Secrétaire comptable)	216 239	Voir budget détaillé en annexe (annexe 2) ¹⁰	UGP	Phase de démarrage
Sensibilisation et coaching de proximité en faveur des ménages Batwa	<ul style="list-style-type: none"> • Les 2 animateurs et le superviseur sont bien formés sur les techniques d'animation et de coaching portant sur des thèmes visant le changement des comportements • Au moins une réunion collinaire / site est organisée par trimestre sur un thème donné, avec PV et liste des participants. 	3 000	Il s'agit des coûts de formation de 3 personnes (2 animateurs et le superviseur) pendant plus ou moins 4 jours	ODP	Phase de démarrage

¹⁰ Le calcul des coût s'est référé aux coûts de fonctionnement ordinaire de l'UNIPROBA.

	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque ménage est visité au moins une fois par trimestre, pour le coaching et suivi, un cahier des visites avec date et signature du ménage visité 				
Création et encadrement des groupes de solidarité, épargne et crédit communautaire	2 animateurs communaux et le superviseur sont bien formés sur l'approche de création et encadrement des groupes de solidarité, épargne et crédit communautaire	3 000	Il s'agit des coûts de formation des 3 personnes (pendant plus ou moins 4 jours)	ODP	Début de la phase de démarrage
	Au moins 33 groupes sont créés, ont acquis des kits de matériel de démarrages et sont fonctionnels (1 à Muhuta, 11 à Kabezi, 2 à Kanyosha, 4 à Isare, 3 à Muha et 12 à Ntakangwa)	1 650	On estime un kit de 50 \$US par groupe	ODP	Début de la phase de démarrage
Création d'emplois pour les ménages Batwa	Au moins 749 Batwa (1 personne par ménage) ont été recrutés dans les travaux de construction des infrastructures prévues dans le PRT	Pas de coût spécifique	Les coûts sont imputables dans les coûts des travaux	Entreprises / ODP / Communes	Phase de recrutement de la main-d'œuvre
Appui à la scolarisation des enfants Batwa	Plus ou moins 2 247 enfants sont appuyés en matériels scolaires pendant 4 ans dont les uniformes (moyenne de 3 enfants par ménage)	224 700	On estime 25 \$US par enfant et par an, pendant 4 années scolaires	ODP / Communes	Continue à partir du début de la phase d'exécution
Réunions de coordination /	Au moins 1 réunion de	17 120	On estime 1 070 \$US par	ODP /	Continue à partir

consultation entre le comité des Batwa et l'ODP	coordination / consultation est réalisées par trimestre et par commune pendant 4 ans (avec PV et listes des participants)		réunion de coordination (frais de déplacement et de rafraichissement des membres du Comité)	communes	du début de la phase d'exécution
Ateliers de sensibilisation des représentants des Batwa sur les mesures de sécurité routière	2 ateliers sont organisés (Kabezi et Mairie de Bujumbura).	3 000	On estime à 1 500 \$ par atelier.	ODP en partenariat avec l'UGP	A la fin de la phase des travaux
Sous- total		468 709 \$US			
1. Coûts liés aux MGP (spécifiques aux Batwa)					
Ateliers communaux d'information des Batwa sur leurs droits de réclamation, le mécanisme et procédure de gestion des plaintes, y compris EAS/HS	Ateliers organisés (Kabezi, Muha et Ntahangwa)	3 210	Un atelier par commune (1070\$/ atelier)	UGP / Communes / ONG Batwa / CDFC	Phase de démarrage
Organisation des réunions au niveau des sites pour la mise en place des PF Batwa, des CCB et CCFB	15 Réunions au niveau des sites et 3 réunions communales pour les membres des PF, des CCB et des CCFB élus par les paires	10 710	500\$ /site*15 sites + 1070\$/commune*3 communes	UGP / ODP / Communes	Phase de démarrage
Octroyer des téléphones portables et des registres aux membres des comités Batwa	1 téléphone par personne (30 personnes), 1 registre par site (15 sites) et par commune (3 communes)	1 590	50\$ / téléphone * 30 téléphones + 5\$/registre * 18 registres (15+3)	UGP	Début de la phase de mise en œuvre
Octroyer des frais de communication aux membres des comités des Batwa	10 \$ par mois / personnes et pour 30 personnes	14 400	10\$ par mois et par personnes / 30 personnes	UGP	A partir du début de la phase construction
Frais de déplacement des PF Batwa pour participer dans	20\$ / mois / personne	28 800	20\$/mois/personne*30 personnes	UGP	A partir du début de la phase

différentes réunions de gestions des plaintes					construction
Organisation d'un atelier de formation / sensibilisation des PF femmes sur le concept EAS/HS	Un atelier d'une journée	2000	1 atelier à Bujumbura	UGP / ODP / Communes/ CDFC des communes concernées	Début de la phase construction
Sous-total 2		60 710 \$US			
Total des coûts directs		529 419 \$US			
Imprévus de 10%		52 942 \$US			
Total à prévoir		582 361 \$US			

9. MÉCANISMES ET INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi régulier de la mise en œuvre de ce plan spécifique en faveur des Batwa dans le cadre du PRT est confié à une ODP (ONG à vocation de la promotion des droits Batwa). Des missions de suivi-évaluation seront organisées tous les mois, une réunion de coordination sera organisée chaque mois entre l'ODP et le comité communal des Batwa et des rapports y relatifs devront être produits, envoyés à l'UGP et classés. En plus, des rapports périodiques (trimestriels et annuels) devront être produits et envoyés à l'UGP. Les informations de ces rapports seront donc intégrées dans les rapports périodiques de suivi-évaluation de tout le projet. Les experts chargés de suivi-évaluation et des questions sociales du projet devront donc assurer des liens étroits de collaboration avec l'ODP.

Le Suivi-évaluation de ce plan devra s'intégrer dans le cadre global du suivi-évaluation du projet pour mesurer les progrès réalisés/atteints en faveur des groupes vulnérables dont les Batwa. Cette stratégie permettra de renseigner sur le déroulement des activités retenues dans ce plan et les difficultés rencontrées pour y apporter des solutions adaptées et rapidement. A titre d'exemple, le processus de suivi-évaluation permettra de connaître grâce à des données différenciées par sexe :

- Le nombre de Batwa ayant bénéficié des emplois pour les travaux de construction des infrastructures financées par le projet ;
- Le nombre de groupes de solidarité, d'épargne et crédit communautaire créés et fonctionnels ainsi que leurs performances économiques et sociales ;
- Le nombre de ménages Batwa ayant adhéré aux groupes de solidarité, épargne et crédit communautaires ainsi que l'évolution du niveau de revenu de ces ménages ;
- Le nombre d'enfants Batwa appuyés en matériels scolaires et leur performance scolaire ;
- Le taux de fréquentation scolaire des enfants Batwa et le taux de leur stabilité à l'école ;
- Nombre de consultations menées auprès des communautés Batwa et des femmes Batwa ;
- Nombre de Batwa ayant participé dans les ateliers de sensibilisation sur les mesures de sécurité routière ;
- Le nombre de Batwa ayant bénéficié des emplois pour les travaux de construction des infrastructures financées par le projet ;
- Nombre de Batwa ayant participé dans les ateliers de sensibilisation sur les mesures de sécurité routière.
- Le nombre et la nature des plaintes reçues et celles ayant reçu des réponses, etc. ;
- % d'hommes et de femmes Batwa ayant bénéficié d'une assistance médicale, psychologique, et accompagnement juridique et/ou judiciaire.

Aussi, le mécanisme de suivi-évaluation pourra renseigner sur des changements induits des activités du projet aux Batwa, par exemple, combien de ménages Batwa qui se seront construit des maisons, améliorer les conditions sanitaires et/ ou s'acheter des terrains, combien de ménages Batwa qui auront acquis des CAM, etc.

10. Diffusion du présent PPA

Pour la diffusion du PPA, les mécanismes suivants seront mis en place :

- Organiser un atelier de restitution du PPA auprès des communautés Batwa de la zone d'influence du projet. Cet atelier est déjà prévu dans le processus de validation du PPA et y participeront principalement les représentants des Batwa venant de tous les sites concernés ainsi que les représentants des ONG des Batwa œuvrant à l'échelle nationale (celles susceptibles de servir comme ODP).
- Présenter le contenu du PPA lors des ateliers de lancement du projet.
- Disponibiliser des copies du document auprès des parties prenantes clés, notamment les communes d'intervention du projet et les ONG des Batwa.

- Poster une copie validée du PPA sur le site Internet du Projet, celui de la Banque Mondiale et celui du Ministère de Tutelle.
- Produire des fiches ou dépliants sur le contenu essentiel du PPA et les distribuer auprès des communautés Batwa et autres acteurs impliqués dans le projet, particulièrement lors des ateliers de lancement du projet et de sensibilisation des Batwa.
- Organiser des réunions d'information sur le contenu du PPA auprès des communautés Batwa de la zone d'influence et cela avant le démarrage des travaux.

11. Conclusion

Au cours de cette étude, il a été constaté que dans trois sur les 4 communes d'interventions du projet, il y a des sites habités par des communautés Batwa, à savoir Ntakangwa, Muha et Kabezi. En plus de ces communes, il y a des Batwa vivant sur des sites hors des communes d'intervention mais proches des infrastructures qui seront réhabilitées. Ces Batwa ont été également pris en compte du fait que ces sites sont considérés comme faisant partie de la zone d'influence du projet. Il s'agit des sites de Bitwe (en commune Muhuta), de Muhanambogo (en commune Kanyosha), de Gishingano et Nyambuye (en commune Kabezi).

Il a été constaté que tous les sites des Batwa sont relativement éloignés des infrastructures à réhabiliter, les plus proches sont à 1 km) et il n'y aura pas de cas de délocalisation des Batwa suite au projet. Les Batwa de la zone d'influence du projet vivent sur leurs propres terres mais de petites dimensions et ne servant que pour l'habitation. Ils vivent essentiellement du travail manuel et occasionnel qu'ils exercent dans leurs localités mais également dans les centres les plus proches, y compris la ville de Bujumbura. Ainsi, ils sont potentiellement bénéficiaires du projet du fait qu'ils pourront gagner du travail dans les travaux de construction de différentes infrastructures. Le projet pourra avoir des répercussions négatives directes sur les communautés Batwa, dont le risque de VBG et EAS/HS. De même, ces derniers pourront subir des effets négatifs indirects qu'il faudra éviter. Il s'agit notamment des abandons scolaires suite à la disponibilité de la main-d'œuvre, des VBG et EAS/HS qui risquent de s'accroître.

Dans la zone d'influence du projet, comme ailleurs dans le pays, les Batwa sont souvent oubliés et discriminés lors des recrutements de ce genre et il est nécessaire d'établir des mécanismes garantissant leur prise en compte. Il a été proposé que le projet puisse garantir à ce qu'au moins 1 personne par ménage soit recruté parmi les manœuvres lors des travaux.

Compte tenu des abandons scolaires énormes, et qui sont visiblement liés à la situation de pauvreté extrême des familles Batwa, les enfants Batwa seront appuyés en matériel scolaire par le Projet, pendant plus ou moins 4 ans et que leurs familles soient renforcées et accompagnées pour développer un mécanisme communautaire de solidarité pouvant les faciliter à apprendre à épargner, à prendre des crédits et initier des activités génératrices de revenus à caractère durable. Il a été constaté lors des consultations, que les messages qui sont pris au sérieux par les Batwa sont ceux qui transitent par leurs leaders endogènes. C'est pour cela qu'il est important de recruter une ONG des Batwa pour agir comme ODP dans l'encadrement de ces communautés au quotidien.

Les femmes et les filles Batwa sont particulièrement vulnérables et fragiles. Elles subissent déjà des VBG et de l'EAS/HS, suite à leur niveau de pauvreté et aux effets de la culture et préjugés. Ainsi, les femmes et filles Batwa seront prises en compte d'une manière particulière lors des recrutements, participent activement dans les comités de gestion des plaintes et puissent avoir un comité spécifique au niveau de chaque commune qui puisse interagir directement avec les gestionnaires du MGP sensible à l'EAS/HS.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale, 2017
- Constitution de la République du Burundi, juin 2018
- Etude sur la situation sociale, économique et politique des Batwa au Burundi, NCA/UNIPROBA, février 2015
- Loi n°1/12 du 12 mai 2020 portant code de la protection sociale au Burundi
- Loi n° 1/11 du 24 novembre 2020 portant révision du Décret-loi n°1/037 du 7 juillet 1993 portant révision du code du travail du Burundi
- Loi n°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre
- Plan en faveur des Peuples Autochtones Batwa dans les communes de Buhinyuza, Matongo et Isare, PRRPB, septembre 2020.
- Problématique de la scolarisation des filles Batwa, enquête réalisée par UNIPROBA et UCEDD dans les provinces de Muyinga et Karusi, 2009
- Rapport provisoire de l'EIES du PRT, mars 2022.
- Rapport sur la situation foncière des Batwa du Burundi, UNIPROBA, janvier 2008
- Stratégie de la Protection Sociale au Burundi, janvier 2015
- Troisième recensement général de la population et de l'habitat de 2008, Gouvernement du Burundi décembre 2011.

ANNEXES

Annexe 1 – Compte rendu des réunions de consultation avec les Batwa et listes des participants

Procès-verbal des réunions de consultation tenues avec les Batwa (hommes et femmes) de la zone d'influence du projet PRT au mois d'avril 2022

Chaque réunion débutait par un mot d'accueil d'un membre du conseil collinaire de la localité où se déroule la réunion ou par un Représentant des Batwa dans la commune, suivi par la présentation du projet PRT par l'animateur de la réunion. Après cette présentation, il y avait des échanges portant sur deux points : 1) La situation socioéconomique des Batwa dans la localité et 2) leurs appréciations du projet, leurs préoccupations et recommandations en rapport avec le projet. Les paragraphes suivants décrivent les réponses condensées données par les Batwa sur chaque thème discuté.

Situation socioéconomique des Batwa

Les débats ont porté sur les thèmes suivants : situation foncière et de l'habitat, moyens de subsistance, cohabitation avec les autres groupes ethniques, l'éducation, la santé, accès à l'eau potable, accès à la justice, organisation communautaire, moyens habituels de communication.

- i) **Situation foncière et de l'habitat** : les Batwa vivent sur leurs propres terres mais généralement de très petites tailles. En moyenne, les superficies varient entre 50m² et 225 m² par ménage. La plupart de ces terres ont été cédées par le Gouvernement. Certains ménages disposent des terres ancestrales et parmi eux, on peut trouver ceux qui disposent des terres d'une superficie allant jusqu'à 800 m² (particulièrement en communes Isare et Kanyosha) et sont considérés comme ayant les terres les plus vastes. Les Batwa de Ruziba (Muha) ont un problème particulier qui concerne le paiement de l'impôt foncier du fait qu'ils sont en Mairie de Bujumbura. Ils craignent qu'on pourrait les retirer leurs terres parce qu'ils sont incapables de payer cet impôt. Aussi, les Batwa vivent dans leurs propres maisons qui sont généralement de mauvaise de petites tailles (souvent 2 à 3 petites pièces y compris là où on fait le feu avec des dimensions moyennes de 21 à 28 m²), des murs en briques adobes (quelque fois mal construits ou construction inachevée) et toiture avec tôles, bâches ou pailles. Souvent, les garçons et les filles dorment ensemble mais les parents ont leur propre pièce. La majorité des Batwa ont des toilettes mais de très mauvaises qualités : souvent sans couverture et sans le minimum de discrétion (souvent sans mur et sans fermeture) et de sécurité (les fosses sont quelques fois recouvertes de morceaux de bois ou de bananier avec des écartements relativement grands et pouvant présenter des dangers surtout pour les enfants).
- ii) **Moyens de subsistance** : les Batwa vivent en milieu rural sans terres à exploiter, d'autres vivent en milieu urbain mais sans métiers rentables et sans capital pour exercer un quelconque commerce. Ils vivent essentiellement : 1) du travail journalier occasionnel comme manœuvre pour tous travaux (transport des biens par tête ou en poussant des vélos chargés, travaux agricoles (les plus fréquents) ou d'élevages dans les fermes des particuliers, aide-maçon pour les chantiers, etc. avec une rémunération qui varie entre 2.000 et 3.000 FBu par jour de travail en fonction de la nature des travaux. Malheureusement, ces travaux ne sont pas toujours disponibles surtout qu'ils dépendent majoritairement des saisons. En moyenne, les estimations faites montrent qu'une famille gagne en moyenne entre 20.000 et 30.000 FBu par mois (soit moins de 15\$). 2) de la fabrication des pots, un métier des femmes et qui est en voie de disparition du fait qu'il est actuellement très difficile de trouver de l'argile et de vendre les pots fabriqués (les femmes Batwa ne considèrent plus ce métier

comme source de revenu mais comme une occupation culturelle et pour ne pas abandonner l'héritage des anciens). (3) La mendicité, particulièrement pour les enfants et vieillards des communes Isare (Gishingano, Nyambuye) et de Ntakangwa (Buterere) est pratiquée dans la ville de Bujumbura. 4) La fouille dans les immondices, une particularité des Batwa de Buterere (commune Ntakangwa) qui vivent à côté de la décharge sauvage des immondices de la mairie de Bujumbura. 5) De l'extraction des carrières, particulièrement pour les Batwa de Ruziba (commune Muha) qui sont proches de la rivière Mugere dans laquelle on extrait beaucoup de sable et moellons de rivière.

- iii) **Cohabitation avec les autres groupes ethniques** : d'une manière générale, la cohabitation avec les autres communautés et bonne, les Batwa ne subissent aucune forme d'insécurité. Dans certaines localités notamment à Nyambuye (Isare) et Buterere (Ntakangwa), il existe des mariages mixtes (entre Batwa et non Batwa) et dans le quartier Ruziba (commune Muha), un Mutwa a été élu dans le Conseil de quartier qui compte 5 membres, et en commune Kabezi il y a des Batwa qui sont membres des comités de santé et des CDC. Toutefois, ils déplorent certaines réalités qui montrent que l'intégration n'est pas encore suffisante, notamment les suivantes : les Batwa ne sont toujours pas représentés dans différents comités communautaires (par exemple les comités de Santé, comité de gestion d'école, comités de gestion des points d'eau, les conseils de la Jeunesse, les Forums des Femmes, etc.), beaucoup de Batwa adultes sont sans carte nationale d'identité, persistance de quelques indicateurs de stigmatisation notamment à travers certains termes de dénigrement lancés souvent envers les enfants Batwa comme « indigènes ou pygmées » et « Abaterampongo » qui peut se traduire par « chasseurs ».
- iv) **Education** : les Batwa sont actuellement très conscients de l'intérêt d'envoyer les enfants à l'école, et beaucoup d'enfants en âge de scolarisation s'inscrivent et sont reçus à l'école sans condition et sans discrimination. Les taux d'adhésion à l'école varient entre 60% et 95%, les taux les plus élevés s'observent en Mairie de Bujumbura. Malheureusement, les taux d'abandon sont également élevés et varient entre 10% à 70%. D'une manière générale, les abandons sont dus à leurs mauvaises conditions de vie qui se traduisent notamment par : l'insuffisance de nourriture, la recherche du travail par les enfants qui commencent à avoir de la force physique, le manque de matériel scolaire (y compris des uniformes) sauf dans les communes de Kabezi et Muhuta où les enfants Batwa reçoivent des appuis en matériels scolaires d'un projet financé par la Banque Mondiale, le manque des frais scolaires. Bien que l'éducation soit gratuite à l'école fondamentale publique (jusqu'en 9^{ème}), les parents Batwa ont fait savoir que les écoles exigent différentes contributions destinées, entre autres, à la construction des salles de classe, l'achat des bancs pupitres, le paiement des factures d'eau (là où elle est disponible comme en commune Isare), etc. Les contributions exigées en moyenne oscillent entre 3.500 et 12.000 FBu par an et par enfant. En plus, on exige que chaque enfant ait des livres dont les prix sont énormes : pour des écoliers de la 4^{ème} à la 6^{ème}, chaque enfant doit avoir 4 livres dont le prix varie de 12.000 à 15.000 FBu chacun ; de la 7^{ème} à la 9^{ème}, on exige 3 livres par enfant dont les prix varient de 20.000 à 25.000 FBu chacun. Ces exigences sont jugées au-delà des capacités financières des Batwa. Un autre facteur d'abandon scolaire est le mariage précoce (souvent par union libre), à partir de 15-16 ans pour les filles et 17-18 ans pour les garçons.
- v) **Santé** : Les Batwa sont souvent malades et les maladies les plus fréquentes sont le paludisme, le choléra, la tuberculose, les verminoses et diarrhées ainsi que des maladies diverses au niveau des organes génitaux, y compris des maladies sexuellement transmissibles, bien qu'elles restent taboues. Selon eux, ces maladies sont essentiellement causées par une alimentation insuffisante (partout, les Batwa ont mentionné qu'ils mangent un seul repas par jour et que les aliments les plus consommés sont la patte de manioc, les feuilles de manioc, la patate douce et le haricot) et les mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles ils vivent. Des cas de Kwashiorkor existent notamment dans les communes de Kabezi et Muhuta. En cas de maladie, la majorité de Batwa ne va pas aux structures

de soins mais tentent d'utiliser des médicaments traditionnels (actuellement de moins en moins disponibles). Les batwa ne disposent pas de CAM (Carte d'Assistance Maladie), que la plupart des autres ménages ruraux utilisent pour se faire soigner. En cas d'urgence et pour des cas graves, les Batwa sont hospitalisés mais beaucoup d'entre eux y sont emprisonnés après guérison par manque de moyens financiers pour payer les factures.

- vi) Accès difficile à l'eau potable :** la problématique de l'eau potable se présente essentiellement sous deux formes : (i) l'éloignement des bornes fontaines : partout, il a été rapporté que les points d'eau sont très éloignés des sites où vivent les Batwa, ceux qui souffrent le plus sont ceux de Gitwe (commune Muhuta) où il faut marcher pendant près de 2h ; et (ii) le manque de matériel adéquat pour le transport de l'eau. Ils utilisent des pots qui sont difficiles à emporter lorsqu'ils sont pleins d'eau et qu'ils sont fragiles, si on glisse on casse (surtout que la plupart des sites sont sur des terres en forte pente). Ainsi, dans beaucoup de sites, les Batwa utilisent l'eau de rivière / ruisseau normalement impropre à la consommation humaine.
- vii) Accès à la justice :** En général, quand il y a des conflits entre les Batwa, ils sont gérés en interne au niveau communautaire souvent avec la facilitation de leurs leaders. Le problème se pose lorsqu'un Mutwa a des conflits avec un non Mutwa. Les Batwa ont témoigné qu'il n'arrive jamais qu'un Mutwa gagne un procès judiciaire. Les Batwa ne sont pas informés sur leurs droits ni le minimum de procédures judiciaires. Ils sollicitent des formations diverses notamment sur la gestion des conflits, y compris les conflits familiaux.
- viii) Gestion communautaire chez les Batwa :** au sein des villages Batwa, il existe des leaders internes bien respectés et influents. Ce sont eux qui jouent le rôle de médiation (gestion des conflits) et de communication entre les Batwa et leurs extérieurs (autorités, bienfaiteurs, etc.). Des communiqués publics qui ne passent pas par leurs leaders ou qui ne sont pas confirmés (ou relayés) par ces derniers ne sont pas considérés. Chaque site a un chef et tous les chefs sont des hommes. Les communiqués se font de bouche à oreille mais d'une manière très efficace et très rapide. Il arrive que les chefs des sites organisent des réunions d'échange ou d'information.

Échanges sur le projet

Les Batwa apprécient positivement le projet parce qu'ils estiment qu'il présente une opportunité de pouvoir gagner du travail. En plus, certaines infrastructures communautaires dont les Batwa font parti des utilisateurs pourront être construites ou réhabilités, particulièrement de l'approvisionnement en eau potable, des ponceaux et des pistes permettant la communication entre les collines, la construction et l'équipement des écoles pouvant entraîner la réduction des contributions financières demandées régulièrement par les directions scolaires.

Le projet tel que présenté n'aura pas d'effets négatifs directes sur les Batwa. Cependant, compte tenu de leur situation actuelle, certains risques peuvent résulter du projet en défaveur des Batwa : (i) les Batwa peuvent être discriminés et ne pas avoir du travail comme attendus et cela pourrait renforcer le phénomène de discrimination qui existe toujours ; (ii) les abandons scolaires risquent de s'amplifier parce que des enfants ayant la force physique de travailler peuvent abandonner facilement l'école lorsqu'une opportunité de travail se présente ; (iii) En général les Batwa ont tendance à dépenser tout l'argent qu'ils reçoivent sans se soucier du lendemain. Dans ces conditions, ceux qui vont bénéficier du travail dans le cadre du projet risquent de gaspiller leur argent et rester dans les mêmes conditions de pauvreté malgré les opportunités reçues ; (iv) risque d'amplification de la discrimination des femmes Batwa s'elles ne sont pas suffisamment prises en compte dans le recrutement des travailleurs ; (v) risque d'amplifier le phénomène de harcèlement et de viols commis contre les femmes et filles Batwa du fait des stéréotypes et au flux des travailleurs qui viendront d'autres localités et qui pourront séjourner dans leurs entourages.

Pour juguler à ces inquiétudes, les Batwa proposent les recommandations suivantes : (i) il faut que les Batwa soient représentés dans les comités locaux de consultations, et par des leaders Batwa élus par eux-mêmes. Des expériences antérieures ont montré qu'il arrive que des autorités choisissent des non-Batwa pour représenter les Batwa dans certaines structures ; (ii) pour garantir que les Batwa soient pris en compte, il est nécessaire que pour chaque chantier, on fixe un nombre minimum de manœuvres Batwa (hommes et femmes) à recruter et que cela soit connu de tous ; (iii) aider les Batwa qui vont gagner du travail à ne pas gaspiller leurs argent, notamment par la mise en place et l'accompagnement des groupes communautaires d'épargnes et des crédits ; (iv) un des grands problèmes des Batwa est l'ignorance. Il faudra appuyer pour que combattre ou réduire cette ignorance des Batwa, notamment par des formations et accompagnement sur des sujets utiles dans la vie familiale et communautaire ; (v) Appuyer les ménages Batwa dans la scolarisation de leurs enfants, particulièrement par l'octroi du matériel scolaire (cahier, livre, uniformes) et des frais scolaires ; (vi) veiller à ce qu'il n'y ait pas de jeunes scolarisés (écolier ou élève) qui soient acceptés comme travailleurs si ce n'est qu'en vacances ; (vii) aider les Batwa à améliorer l'état de leurs maisons d'habitation et des toilettes.

Noms et signature du Procès-verbaliste

NZOYISENGA Aimable
Expert en mobilisation et animation communautaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'NZOYISENGA', written over a horizontal line.

Procès-verbal des réunions de consultations spécifiques avec des femmes Batwa de la zone d'influence du projet PRT.

Les femmes qui ont participé dans les réunions étaient celles qui avaient participé dans les réunions communautaires ensemble avec les hommes. L'objectif de ces réunions spécifiques était de voir avec les femmes s'il y a des situations ou des préoccupations particulières aux femmes qui n'ont pas été traitées dans les réunions d'ensemble ou qu'elles auraient eu honte d'évoquer. Les conclusions des questions évoquées dans différentes réunions sont les suivantes :

Bien qu'en général les Batwa vivent dans des situations d'extrême pauvreté, les femmes sont particulièrement plus touchées et cela les rend davantage plus vulnérables. Beaucoup de femmes Batwa sont celles qui n'ont pas les moyens pour s'acheter du matériel hygiénique approprié lors des cycles menstruels (règles) ; elles utilisent souvent des tissus parfois impropres et cela peut provoquer des maladies au niveau des organes génitaux. Les femmes Batwa ont des difficultés de s'acheter des habits décents, ce qui limite énormément leur mouvement au sein de la société, et beaucoup préfèrent rester dans leurs localités. C'est une des contraintes à épanouissement car ne parviennent pas à participer dans des réunions communautaires, dans des fêtes, dans des associations, etc. Lors des réunions, pas mal de femmes ont témoigné qu'elles portaient des habits empruntés chez leurs voisines non Batwa.

Les femmes sont généralement considérées comme n'ayant pas assez de force pour certains travaux et de ce fait, elles n'ont pas les mêmes chances de valoriser les opportunités de travail dans leur localité au même titre que les hommes Batwa. La poterie qui est un métier spécifique des femmes Batwa ne rapporte plus parce qu'il est devenu très difficile d'avoir d'argile et les pots sont difficilement vendables. Le travail le plus exercer pour les femmes Batwa est celui de journalier occasionnel dans les champs des voisins (payés en nature par la fourniture de quelques biens vivriers ou 2000 FBu par journée). Malheureusement, la majorité de femmes n'a pas de houes adaptées et les travaux dans les champs ne sont pas toujours disponibles (existence de beaucoup de manœuvres dans la région et du caractère saisonnier).

Les filles Batwa rencontrent des difficultés particulières de scolarisation par rapport à leurs frères. Par le manque de matériel hygiénique adaptés pour la gestion des règles, les filles ont peur d'humiliation et préfèrent s'absenter à l'école et cela pour 3 à 5 jours par mois. En plus de perdre les séances d'enseignement, elles sont incomprises et chaque fois, il faut que sa mère ou quelqu'un d'autre de la famille accompagne la fille pour la justifier auprès des autorités scolaires. Certaines filles finissent à se décourager et d'abandonner l'école. Aussi, des grossesses non planifiées sont fréquentes chez les filles Batwa et cela constitue un autre grand facteur de leur abandon scolaire. Les jeunes filles adolescentes, en situation d'extrême pauvreté et dont le discernement est encore insuffisant pour comprendre les implications et la nature d'un acte sexuel, sont fréquemment victimes des abus sexuels commis par les garçons ou les hommes de leurs voisinages souvent d'ethnie Hutu. Ces derniers les manipulent en leur offrant des cadeaux (lait de beauté, parfum, habillement, etc.) en échanges des relations sexuelles. N'ayant pas assez d'information suffisante en rapport avec la procréation et les mesures de contraception, elles tombent souvent enceinte. Dans de telles circonstances, elles sont obligées d'abandonner l'école et en même temps, ceux qui les ont engrossés ne les acceptent pas, ce qui crée des conflits entre la fille enceinte et sa propre famille.

Les femmes Batwa enceintes éprouvent aussi d'énormes difficultés au quotidien. Elles sont obligées de continuer à faire des travaux pénibles (puiser de l'eau à grande distance, transporter de l'argile ou aller vendre des pots à grande distance) qui fragilisent leur santé et elles deviennent souvent malades. Dans ces conditions, des enfants naissent avec insuffisance de poids et grandissent avec difficulté.

Certaines maladies fréquentes ont des particularités pour les femmes Batwa. Elles éprouvent des problèmes des yeux assez généralisés par rapport aux hommes et elles estiment que c'est lié à leur exposition assez régulière aux fumées lors de la cuisson à la maison et de séchage des pots. Les maladies sexuellement transmissibles sont aussi très fréquentes chez les femmes et durent longtemps. Malheureusement ces maladies sont considérées comme des maladies honteuses et sont rarement abordées au sein des couples ou

dans la société. En plus, par manque d'éducation sexuelle (pour les hommes et pour les femmes), la responsabilité du mari dans ce genre de maladie est écartée, la femme malade est incomprise et quelque fois abandonnée par son époux. Par manque de consultations ou d'exams médicaux, il arrive souvent que les femmes pensent qu'on les a emprisonnées, ce qui provoque des suspicions ou des conflits dans les voisinages.

Les femmes Batwa éprouvent une grande difficulté d'accès à l'eau. Dans la culture des Batwa, ce sont les femmes qui puisent l'eau à usage domestique et les sites des Batwa sont en général éloignés des points d'eau, ce qui occasionne de la fatigue additionnelle chez les femmes. Au cours de la journée, elles vont travailler ou circuler de grandes distances pour vendre des pots et elles vont chercher de l'eau le soir quand elles retournent à la maison, souvent avec enfant au dos. A part que la distance est très fatigante, le matériel utilisé est encore inadapté. Elles puisent avec des pots, inconfortable pour puiser une grande quantité (car les pots sont lourds et difficiles à manipuler à cause de leur forme) et avec des cas fréquents de casse.

Les violences basées sur le genre sont très fréquentes dans les communautés Batwa et les femmes en sont davantage victimes. Beaucoup sont battues par leurs conjoints à cause de l'ivresse, la compétition dans la gestion des biens familiaux notamment l'argent (surtout l'argent gagné par la femme), quand la femme refuse les relations sexuelles pour des raisons diverses (par exemple la maladie, la fatigue), etc. Toutes ces violences ne se disent pas, elles sont considérées comme des secrets de couples si non, la femme risque d'être chassée. Les femmes Batwa mariées avec des hommes non Batwa subissent énormément de problèmes notamment des pressions diverses orchestrées par les membres des familles de leurs maris. En outre, des femmes Batwa sont souvent violées par les hommes d'autres ethnies, notamment quand elles vont puiser de l'eau le soir. Ce phénomène est amplifié par les croyances traditionnelles comme quoi « les relations sexuelles avec une femme Mutwa guérit le mal de dos ». Par peur des conséquences et de la honte, les femmes violées sont obligées de se taire.

Par rapport au projet, les femmes ont suggéré ceci : (i) veiller à ce que des représentants des femmes Batwa soient intégrées dans les comités locaux de suivi du projet et que ces dernières soient élues par leurs paires ; (ii) garantir que les femmes Batwa ne soient pas discriminées dans l'octroi du travail (lors des recrutements) surtout en veillant à ce que toutes les informations leur arrivent particulièrement à travers leurs représentantes ; (iii) pour chaque chantier, prévoir un quota minimum du nombre de travailleurs réservé aux femmes Batwa ; (iv) veiller à ce que les gestionnaires des activités du projet au niveau local ne conditionnent pas l'accès au travail par des actes sexuels ; (v) assurer des formations en rapport avec la santé sexuelle et les droits des femmes en faveur des femmes Batwa.

Noms et signature du procès-verbaliste

NIYONKURU Léonie
Experte en Genre et Renforcement des capacités.



PROJET DE RESILIENCE DES TRANSPORTS

Liste des participants aux consultations avec les PA/Batwa

Commune : KABEZI

Date : 17/4/2022

Lieu : colline MUBONE

N°	Nom et Prénom	Sexe	Commune	Colline	Fonction	N° de Téléphone	Signature
✓ 1	MUMMANA Melchior	M	KABEZI	MUBONE	chef de colline	61188444	
✓ 2	MZOPFARUSSE DIONEDO	M	KABEZI	MUBONE	Provincial CMI/PROB	6956277	
✓ 3	MPAWEHIMANA Gady	M	KABEZI	MUBONE	élève	69090189	
✓ 4	HATUGIMAMA Jidas	M	KABEZI	MUBONE	Cultivateur	-	
✓ 5	KABUKA Elvane	F	KABEZI	MUBONE	Cultivatrice	-	
✓ 6	MUSOKWIZERA Emelyne	F	KABEZI	MUBONE	Cultivatrice	-	
✓ 7	NDAYISHIMIRE Désiréane	F	KABEZI	MUBONE	Cultivatrice	-	
✓ 8	NZIKO BANYANKA Claudine	F	KABEZI	MUBONE	Cultivatrice	-	
✓ 9	NZESIMANA Marguerite	F	KABEZI	MUBONE	Cultivatrice	-	
✓ 10	MUBONE BATAKUBA Aquelina	F	KABEZI	MUBONE	Cultivatrice	-	
✓ 11	NDINDUBUYUBA Virginia	F	KABEZI	MUBONE	Cultivatrice	-	
✓ 12	IRAMBONA JYOTIA	F	KABEZI	MUBONE	Cultivatrice	-	

N°	Nom et Prénom	Sexe	Commune	Colline	Fonction	N° de Téléphone	Signature
	MANIRAKIZA Vital	M	KABEZI				
12	13 MANIRAKIZA Vital	M	KABEZI	MWAZA	Umurimyi	-	
13	14 HAKIZIMANA Chantal	F	KABEZI	MWAZA	Umurimyi	-	
14	15 MINANI Jean	M	KABEZI	Migera	Umurimyi	-	
15	16 NDIKUMANA Janvier	F	KABEZI	MASAMA	Umurimyi	-	
16	17 HABONIMANA J. Claude	M	KABEZI	MWAZA	Umurimyi	-	
17	18 NDAVISENGA Odile	F	KABEZI	MWAZA	Umurimyi	-	
18	19 NIYIBITANGA Claudine	F	KABEZI	MWAZA	Eleve	-	
19	20 NIYONZIMA Pascasie	F	KABEZI	MIGERA	Eleve	6860876	
20	21 NKURIKIYE Gabriel	M	KABEZI	MIGERA	UMURIMYI	-	
21	22 MANIRAKIZA Sandrine	F	KABEZI	MIGERA	UMURIMYI	-	
22	23 NDAYIRAGIJE Emelyne	F	KABEZI	MIGERA	UMURIMYI	-	
23	24 HAKIZIMANA pascasie	F	KABEZI	MASAMA	UMURIMYI	-	
24	25 BIGIRIMANA Jeanine	F	KABEZI	MIGERA	UMURIMYI	-	

PROJET DE RESILIENCE DES TRANSPORTS

Liste des participants aux consultations avec les PA/Batwa

Commune : KABEZI

Date : 18/11/2028

Lieu : MWAZA, MASAMA, MIGERA

N°	Nom et Prénom	Sexe	Commune	Colline	Fonction	N° de Téléphone	Signature
1	ININRAHWE ALINE	F	KABEZI	MWAZA	chef de colline	62950368	
2	NDABASHIPEE Léonard	H	KABEZI	MWAZA	MURIMYI	68850883	
3	SINZATURA Amandine	F	KABEZI	MWAZA	MURIMYI	69609657	
4	MAKIZIMANA Emmanuel	M	KABEZI	MIGERA	UMURIMYI	71300885	
5	MAKIZIMANA Amandine Maria	F	KABEZI	CUMBA	UMURIMYI	—	
5	BUCUMI Bernille	F	KABEZI	MWAZA	UMURIMYI	—	
6	NDOSIMANA Melaine	F	KABEZI	MWAZA	UMURIMYI	67906798	
7	MUSHIRANZIGO Benjamin	M	KABEZI	MWAZA	Etudiant ^{BAC II}	68750132	
8	SINDAYIHEBURA Melchiade	M	KABEZI	MWAZA	UMURIMYI	—	
9	10 NBIMUBANDI Isaac	M	KABEZI	MASAMA	UMURIMYI	68991128	
10	11 NSUKIMANA Fabien	M	KABEZI	MWAZA	Etudiant ^{BAC II}	68850125	
11	12 NTUNZWENIMANA Diane	F	KABEZI	MWAZA	UMURIMYI	—	

N°	Nom et Prénom	Sexe	Commune	Colline	Fonction	N° de Téléphone	Signature
13	BARURUHIRE Mathias	M	KABEZI	MUBONE	Cultivateur	-	
✓ 14	NIYONKURU Etienne	M	KABEZI	MUBONE	Cultivateur	6743117	
✓ 15	NIYONZIMA BAFABER	M	KABEZI	MUBONE	Cultivateur	62394639	
✓ 16	BARAZIRIGIRIJE Anna	M	KABEZI	MUBONE	Cultivateur	69147349	
✓ 17	MATYANKUNDU Eric	M	KABEZI	MUBONE	Cultivateur	6270399	
✓ 18	MUYI NGABA Olivier	M	KABEZI	MUBONE	Cultivateur	-	
✓ 19	KABURA SIVESTE	M	KABEZI	MUBONE	Cultivateur	62173940	
✓ 20	NIYIMUBONA Félicita	M	KABEZI	MUBONE	Cultivateur	-	
✓ 21	NIJEGEYA Emmanuel	M	KABEZI	MUBONE	Cultivateur	-	
✓ 22	HAVYARIMANA Emmanuel	M	KABEZI	MUBONE	Cultivateur	-	
✓ 23	INDAYISHIMIYE PROBANCE	F	KABEZI	MUBONE	Cultivateurice	-	
✓ 24	INDAYI EEZE Claudine	F	KABEZI	MUBONE	Cultivateurice	-	
✓ 25	SENGIYUMBA Moïse	M	KABEZI	MUBONE	Cultivateur	-	

PROJET DE RESILIENCE DES TRANSPORTS

Liste des participants aux consultations avec les PA/Batwa

Commune : KANYOASHA

Date : 11/05/2023

Lieu : KAVUMU, MUHANAMBA

N°	Nom et Prénom	Sexe	Commune	Colline	Fonction	N° de Téléphone	Signature
1	NTETURUYE MUSA	M	KANYOASHA	KAVUMU			
2	USHIMIRIMANA Jeanne	F	"	"			
3	MPAWENAYO Odette	F	"	"			
4	NSINIYEMERA VERONIKA	F	KANYOASHA	"			
5	MGENDAKUMANA galth	F	KANYOASHA	KAVUMU			
6	NYABENA Nestor	M	KANYOASHA	"			
7	BUCUMI pascal	M	KANYOASHA	"			
8	NSINDIWENUME Léopold	M	"	"			
9	NDABARAMBANYE Mateyo	M	"	"			
10	MUGISHA Keita	F	KANYOASHA	"			
11	NDEREYIMANA Charlotte	F	KANYOASHA	KAVUMU			
12	SHURWENYIMANA Madege	F	"	"			

N°	Nom et Prénom	Sexe	Commune	Colline	Fonction	N° de Téléphone	Signature
13	MPAWENIMANA Pascalie	F	KANYOSHA				
14	HAKIZIMANA J. de dieu	M	KANYOSHA	KAVUMU			
15	HAKIZIMANA Nicodemu	M	KANYOSHA	KAVUMU			
16	NYANDWI Venent	M	KANYOSHA	KAVUMU			
17	NYANDWEI BOC	M	KANYOSHA	KAVUMU			
17							
18							
19							
20							

PROJET DE RESILIENCE DES TRANSPORTS

Liste des participants aux consultations avec les PA/Batwa

Commune: MUHA

Date: 02/14/2022

Lieu: Gitaramuka

N°	Nom et Prénom	Sexe	Commune	Colline	Fonction	N° de Téléphone	Signature
1	MIBARUTA Glad	Grande	MUHA	GITARAMUKA		79190099	
2	MBUWAYO Idephus	Grande	MUHA	GITARAMUKA		69444378	
3	MBINGIRIKIGE Pascal	Grande	MUHA	GITARAMUKA			
4	MIBABIRA Daniel	M	MUHA	GIAL		6174442	
5	NYANZU' Aaron	M	MUHA	GOTARAMUKA		68996315	
6	MBUWAYEZU Kianney	M	MUHA	"		67037573	
7	IRAKOZE Estelle	F	MUHA	GITARAMUKA		67088921	
8	MIBIGIRA Grice	F	MUHA	GITARAMUKA		71204283	
9	MBIZIMANA Christine	F	MUHA	"	"		
10	MBIZIMANA Antoinette	F	"	"	"		
11	NYANZU' Samuel	M	"	"	"		
12	MBINAHORA Bahati	F	"	"	"		

N°	Nom et Prénom	Sexe	Commune	Colline	Fonction	N° de Téléphone	Signature
13	NTAKOMUKIYE Auphese	F	"	"			
14	13 NSHIMIRIMANA Jean Aemile	F	"	"			
15	14 NSHIMIRIMANA Alphensine	F	"	"			
16	15 IRAKOZO NICE	F	"	"			
17	16 SINDAYIGWANYA Amiel	M	"	"		79586256	
18	17 BARAGAFIKA JCSA	F	"	"		79586256	
19	18 MUNZERO Aline	F	"	"			
20	19 NBIKUBAGANWA Aline	F	"	"		71413	
21	20 NDAYISHIMIYE Esperance	F	"	"			
22	21 NTA MUKURIRO Juna	M	"	"			
23	22 AYAMUNGU Salid	M	"	"			
24	23 KABURA FRANCOIS	M	"	"			

PROJET DE RESILIENCE DES TRANSPORTS

Liste des participants aux consultations avec les PA/Batwa

Commune : MUHUTA

Date : le 22/04/2022

Lieu : GITAZA;

N°	Nom et Prénom	Sexe	Commune	Colline	Fonction	N° de Téléphone	Signature
✓ 1	Muhakwanke celestin	M	Muhuta	Bitwe	Umurungu	79226312	
✓ 2	TUPISABE Daniel	M	MUHUTA	BITWE	UMURUNGU	62022089	
✓ 3	NIYONZIMA Eli	M	MUHUTA	Bitwe	UMURUNGU	-	
✓ 4	NTAHORUTARI Onesphar	M	MUHUTA	Bitwe	UMURUNGU	-	
✓ 5	Thomas Emmanuel	M	MUHUTA	Bitwe	UMURUNGU	-	
6	NDAKISHIMIYE Estella	F	MUHUTA	Bitwe	UMURUNGU	-	
7	NAHIMANA Jacqueline	F	MUHUTA	Bitwe	UMURUNGU	-	
8	IRANKUNDA Jean	F	MUHUTA	Bitwe	UMURUNGU	-	
9	NIYONZIMA Francine	F	MUHUTA	Bitwe	UMURUNGU	-	
✓ 10	KABURA Leo	M	MUHUTA	BITWE	UMURUNGU	62550494	
✓ 11	GUCUMI J. Paul	M	MUHUTA	BITWE	UMURUNGU	62562281	
✓ 12	MBOFABARUSU Domède	M	KABEzi	Mubone	Imbonera	69502779	

PROJET DE RESILIENCE DES TRANSPORTS

Liste des participants (femmes et filles) aux consultations

Commune: MUHUTA

Date: 22/04/2022

Lieu: BITWE.

N°	Nom et Prénom	Sexe	Commune	Colline	Fonction	N° de Téléphone	Signature
1	NDAYISHIMIYE Estella -	F	MUHUTA	Bitwe	Umurimyi	-	
2	NAHIMANA Jacqueline -	F	MUHUTA	Bitwe	Umurimyi	-	
3	IRANKUNDA Jeanne -	F	MUHUTA	Bitwe	Umurimyi	-	
4	NIYONZIMA Francine -	F	MUHUTA	Bitwe	Umurimyi	-	
5	HABONIMANA Evelyne	F	MUTA	Bitwe	Umurimyi	-	
6	NAHIMANA Yolovick.	F	MUTA	Bitwe	Umurimyi	-	
7	NSENGIJUJUKA Anitha.	F	MUTA	Bitwe	Umurimyi	-	
8	NIYONZIMA Francine.	F	MUTA	Bitwe	Umurimyi	-	
9	IRANKUNDA Jeanette.	F	MUHUTA	Bitwe	Umurimyi	62561720	
10	HARERIMANA Domine.	F	MUHUTA	Bitwe	Umurimyi	-	
11							
12							

PROJET DE RESILIENCE DES TRANSPORTS

Liste des participants aux consultations avec les PA/Batwa

Commune : NTAHANGWA

Date : 27/04/2022

Lieu : MUGARURO/NYARUMANGA

N°	Nom et Prénom	Sexe	Commune	Colline	Fonction	N° de Téléphone	Signature
1	Mwababwira Naniye	M	BATERE	MURONGA		69502779	
2	BIMUNYIMANA Anitha	F	BUTERERE	NYARUMANGA			
3	BADARI DANIEL	M	BUTERERE	NYARUMANGA		7106289	
4	NDAYISABA Soromo	M	BUTERERE	NYARUMANGA		76031339	
5	NSENGI JUMVA - SYLVESTRE	M	BUTERERE	NYARUMANGA		6955289	
6	UMIMANA - CHRISTOPHE	M	BUTERERE	NYARUMANGA		6444922	
7	NDAYIKENGURUKISE - PILBERI	M	BUTERERE	NYARUMANGA			
8	NTAKIRUMANA - MEDIBICI	F	BUTERERE	NYARUMANGA			
9	ZIHABANDI - EVELINE	F	BUTERERE	NYARUMANGA			
10	BIMENYIMANA - JIDE	M	BUTERERE	NYARUMANGA			
11	MUBIGIRA - MARIYA	F	BUTERERE	NYARUMANGA		7923519	
12	MWAVITA ARISSA	F	BUTERERE	NYARUMANGA			

N°	Nom et Prénom	Sexe	Commune	Colline	Fonction	N° de Téléphone	Signature
13	NTAWUNDI GUMUKOZI Gerard	M	MUHUTA	BITWE	UMURIMYI	-	
14	BALABWIRIZ Claude	M	MUHUTA	BITWE	UMURIMYI	-	
15	HABOMI MAYA Evelyn	F	MUTA	BITWE	UMURIMYI	-	
16	NAHIMANA Yolande	F	MUTA	BITWE	UMURIMYI	-	
17	IZARAKU ODA Di VINE	F	MUTA	BITWE	UMURIMYI	-	
18	SEGIYUVA ANITA	F	MUTA	BITWE	UMURIMYI	-	
19	MINORIMA FRANSISME	F	MUTA	BITWE	UMURIMYI	-	
20	BIGIRIMANA Révérien	M	MUHUTA	BITWE	Sans	69341576	
21	NIYUBIZI Thabien	M	MUHUTA	BITWE	Sans	6108287	
22	FRANKUNDA Jeanette	F	MUHUTA	BITWE	UMURIMYI	62561780	
23	ZATUNGWADAYO Nékoce	M	MUHUTA	BITWE	Sans	77153615 67229822	
24	NDIMURIZO Pauline	M	MUHUTA	BITWE	UMURIMYI	69870544	
25	HARERIMANA Domine	F	MUHUTA	BITWE	UMURIMYI	-	

N°	Nom et Prénom	Sexe	Commune	Colline	Fonction	N° de Téléphone	Signature
13	NYAN Bay - SY / VP 87 10	M	URUKANON	MUSARUKO	chef de quartier	69556970	
14	MIBARO SIDONE	M	BUTERE	MUSARUKO			
15	BUCUMI VIGNE	F	BUTERE	MUSARUKO	-	-	
16	NTABIRI MICHEL	M	BUTERE	-	-	-	
17	NTABIRI MICHEL	M	BUTERE	-	-	-	
18	Richard Butera	M	BUTERE	-	-	-	
19							
20							

Annexe 2 – Référence de calcul du budget de l'ODP

Rubrique		Unité	Quantité	Année 1		Année 2	Année 3	Année 4	Total pour les 4 ans
				CU	CT				
Personnel	Directeur (30% du salaire)	mois	12	371	4 447	4 581	4 718	4 859	18 605
	Secrétaire-comptable (30% du salaire)	mois	12	119	1 423	1 466	1 510	1 555	5 954
	Superviseur (1 à temps plein)	mois	12	618	7 412	7 634	7 863	8 099	31 009
	Animateurs communautaires (2 à temps plein)	mois	24	395	9 487	9 772	10 065	10 367	39 691
	RAF (30% du salaire)	mois	12	296	3 558	3 664	3 774	3 888	14 884
	Sous-total personnel				26 327	27 117	27 930	28 768	110 142
Logistique / fonctionnement)	Ordinateur du Superviseur	ordinateur	1	500	500	0	0		500
	Motos pour les animateurs	motos	3	7 500	22 500	0	0		22 500
	Entretien et assurance motos (pour 2 motos)	mois	12	140	1 680	1 680	1 680	1 680	6 720
	Carburant pour les motos (5litres par moto et par mois)	mois	12	150	1 800	1 800	1 800	1 800	7 200
	Location véhicule pour les descentes du superviseur (10 jours par mois)	mois	12	593	7 115	7 115	7 115	7 115	28 462
	Carburant pour le véhicule de location (280 litres par mois)	mois	12	420	5 040	5 040	5 040	5 040	20 160
	Consommables	mois	12	130	1 560	1 560	1 560	1 560	6 240
	Communication	mois	12	150	1 800	1 800	1 800	1 800	7 200
	Contribution pour location bureau (30% des frais de loyer)	mois	12	148	1 779	1 779	1 779	1 779	7 115
	Sous total logistique				43 774	20 774	20 774	20 774	106 097
Total des coûts					70 101	47 891	48 705	49 542	216 239

REPUBLIQUE DE BURUNDI
Projet de Résilience des Transports (P172988)

Termes de référence relatifs au recrutement d'un(e) consultant(e) individuel(le) devant élaborer un Plan en Faveur des Peuples Autochtones (PPA)

Projet : Burundi Projet de Résilience des Transports (P172988)

Type de contrat : Consultant(e) individuel(le)

Date de début : Janvier 2022

Durée du contrat : 35 jours calendaires - avec possibilité d'extension

Lieu : Burundi

CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de la République du Burundi a sollicité et obtenu un financement de la Banque mondiale pour le Projet de Résilience des Transports (« Projet »). Le Projet vise à réhabiliter un corridor routier clé pour le pays avec des normes de résilience climatique et des interventions pour promouvoir la mobilité non motorisée et la sécurité. L'objectif de développement du Projet de Résilience des Transports (PRT) au Burundi est de faciliter la circulation efficace, sûre et durable des personnes et des biens le long des routes ciblées et d'améliorer la capacité du secteur routier.

Le projet s'articule autour des composantes et sous-composantes suivantes :

Composantes	Sous-composantes du projet
Composante 1 : Réhabilitation de routes résilientes	Sous-composante 1.1: Réhabilitation du tronçon RN3 partant du Port de Bujumbura à Gitaza comprenant un contournement de la ville et des routes de desserte reliées à la RN3.
	Sous-composante 1.2: Mesures de soutien pour les jeunes et les femmes, et mesures d'atténuation de la Violence Basée sur le genre / Harcèlement et Abus sexuel
Composante 2 : Sécurité routière et mobilité non motorisée	Sous-composante 2.1: Pilote de mobilité non motorisée
	Sous-composante 2.2: Création d'un observatoire national de la sécurité routière
	Sous-composante 2.3: Audit du Programme international d'évaluation des routes du réseau routier du Burundi
Composante 3 : Assistance technique et renforcement des capacités	Sous-composante 3.1: Assistance au Fonds routier national pour une solution de financement des risques afin de permettre la reconstruction d'urgence des routes
	Sous-composante 3.2: Opérationnalisation de la stratégie nationale des transports et extension de la base de données routière
	Sous-composante 3.3: Gestion de projet
Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence (CERC)	

La zone d'intervention du projet couvre (i) deux municipalités de la capitale Bujumbura (municipalités de Mukaza et Muha), (ii) deux municipalités de la province rurale de Bujumbura (municipalités de Kanyosha et Kabezi) et (iii) la municipalité de Muhuta dans la province de Rumonge, au sud de Bujumbura, le long de la côte du lac Tanganyika. Les activités se feront en cinq phases :

- i. La première phase concerne RN 3 (Partie urbaine) : PK 00 au PK 11 ;
- ii. La deuxième phase concerne RN 3 (Partie non urbaine) : PK 11 au PK 25 ;
- iii. La troisième phase concerne boulevard Mwambutsa ;
- iv. La quatrième phase concerne Boulevard Ndadaye;
- v. La cinquième phase concerne le contournement Ouest de Bujumbura.

Une communauté des populations autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées communément appelée Batwas a été identifiée dans la partie rurale de la RN3 aux environs du PK 18. Comme d'autres communautés de Batwas du Burundi, ils vivent dans des conditions de précarité socio-économique et sanitaire qui les exposent à multiples risques y compris ceux liés aux Violences basées sur le genre, exploitation et abus sexuel ou harcèlement sexuel (VBG/EAS/HS).

De ce qui précède, vu la présence effective de cette communauté dans la zone du projet financé par la Banque Mondiale et afin de se conformer aux prescrits de la NES 7 « Peuples Autochtones/Communautés Locales Traditionnelles d'Afrique Subsaharienne historiquement défavorisée, l'Unité de Préparation du Projet (UPP) se propose de recruter un(e) consultant(e) hautement performant(e) et qualifié(e) pour préparer un Plan en Faveur des Peuples Autochtones (PPA) pour le projet. L'objectif et la portée de la mission, ainsi que les qualifications et l'expérience requises du/de la consultant(e) recherché(e) sont détaillés ci-dessous.

OBJET DE LA MISSION

L'objectif général de cette étude est d'élaborer un Plan en faveur des Populations Autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique Subsaharienne historiquement défavorisée (PPA). Ceci, conformément à la Norme environnementale et Sociale (NES 7) de la Banque Mondiale, afin de s'assurer que les activités du Projet (i) puissent bénéficier à ces populations au même titre que les autres membres des communautés, (ii) obtiennent un large soutien de la part des populations autochtones à l'issue d'un processus préalable de consultation libre et informée, (iii) respectent pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones et (iv) offrent aux populations autochtones (PA) des avantages socio-économiques, culturellement adaptés et (v) d'éviter, d'atténuer ou de compenser les répercussions négatives potentielles de ces activités sur ces communautés, aussi bien sur leur environnement, sur leurs droits, sur leur économie, que sur leur culture.

OBJECTIF DU PPA

Le PPA a pour objectif de s'assurer que le projet respecte pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des PA, au même titre que les autres membres des communautés avoisinantes ; d'éviter les incidences susceptibles d'être préjudiciables aux PA concernées par les activités du projet ou en cas d'impacts négatifs, atténuer, minimiser ou compenser de telles incidences.

Il s'agit notamment de s'assurer que les bénéfices apportés par les activités de la Composante 1 du PRT sont économiquement, culturellement et socialement appropriés ou adaptés aux mœurs et coutumes des PA.

Selon le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, les emprunteurs de la Banque mondiale acceptent de se conformer à un ensemble de normes environnementales et sociales (NES) pertinentes aux prêts de projets d'investissement financés par la Banque. Cela inclut le développement de certains instruments requis. La NES 7 requiert une consultation des populations autochtones affectées, libre et fondée sur la communication des informations requises, et notamment au stade de la préparation du

projet, afin de prendre pleinement connaissance de leurs points de vue et de s'assurer qu'elles adhèrent massivement au projet.

Le PPA fournira des informations sur la localisation des Batwa au niveau PK18 de la RN3, à Kabezi, et dans les lieux d'activités du Projet. Ce qui permettra non seulement de juger des répercussions positives et négatives, y compris celles liées aux VBG/EAS/HS du projet sur les populations autochtones, mais également de minimiser les impacts négatifs sur le plan économique et socioculturel des peuples autochtones. Les données seront ventilées par sexe.

Les consultations avec les femmes Batwas devront tenir compte des principes de sécurité et confidentialité, ainsi que les mœurs et coutumes des Batwas. Les consultations devront être animées et/ou accompagnées par des femmes Batwas dans le but de faciliter les échanges, mais aussi pour ne pas créer des frustrations.

Le PPA fera une analyse des alternatives au projet susceptibles d'avoir des répercussions importantes. Le type, la portée et le niveau de détail de l'analyse conduite dans le cadre de cette évaluation sociale seront fonction de la nature et de l'ampleur des répercussions positives ou négatives du projet proposé sur les populations autochtones. Le PPA proposera de dispositifs à prendre pour s'assurer que le projet soit bénéfique aux peuples Batwa dans les zones d'intervention du projet.

TACHES DU CONSULTANT

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'Unité de Préparation du Projet, notamment le responsable des sauvegardes Environnementales et sociales.

Il s'appuiera sur la documentation disponible, des rencontres avec les partenaires du PRT et sur une mission de terrain auprès des Populations Autochtones.

Le Consultant devra réaliser les tâches suivantes :

Tâche 1 : établir l'effectif des populations autochtones dans les zones du Projet. L'objectif de l'étude est d'identifier de manière aussi précise que possible les effectifs et la localisation des Populations autochtones dans la zone du projet. Par localisation on entend à la fois les présences permanentes et sédentaires, que les passages des groupes de Populations Autochtones dans l'aire d'influence du projet, s'ils ont trait à des formes d'utilisation économique, sociale ou culturelle des espaces traversés. L'inventaire pourra s'appuyer sur les statistiques des localités et les témoignages des administrateurs et ONG, mais aussi et surtout sur des entretiens avec les représentants des groupes concernés.

Tâche 2 : établir les répercussions positives et négatives que pourraient avoir lesdits sous projets sur les populations autochtones ;

Tâche 3 : établir le cadre qui permettra d'assurer une consultation des communautés autochtones, préalable, libre et fondée sur la communication des informations requises, à chaque étape de la préparation et de l'exécution du projet ;

Tâche 4 : établir les dispositifs institutionnels (y compris le renforcement des capacités en cas de besoin) présidant à l'examen préalable des activités financées par le projet, à l'évaluation de leurs répercussions sur les populations autochtones, à la préparation des plans d'actions ;

Tâche 5 : déterminer un mécanisme de gestion des plaintes éventuelles (description d'un mécanisme de règlement des conflits) ;

Tâche 6 : établir les modalités de suivi et d'établissement des rapports, notamment les mécanismes et les normes de référence adaptés au projet ;

Tâche 7 : établir les modalités de divulgation du Plan d'action en faveur des Populations Autochtones (PPA) dans le cadre du présent projet.

Tâche 8 : Sur la base de l'évaluation sociale et en concertation avec les populations autochtones affectées et ciblées, le consultant devra tirer des conclusions et faire des recommandations qui visent à satisfaire les objectifs de la NES 7 du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale et à la loi relative à la protection des populations autochtones de la République du Burundi.

Tâche 9 : Le consultant devra identifier et mettre en place des mesures pour faire en sorte que : a) les populations autochtones affectées tirent du projet des avantages sociaux et économiques culturellement adaptés ; et b) les répercussions négatives potentielles du projet sur les populations autochtones soient évitées, minimisées, atténuées ou compensées lorsque ces répercussions sont identifiées.

PORTEE DU PPA

Le consultant devra soumettre un plan en faveur des populations autochtones (PPA) Comprenant des mesures culturellement adaptées et destinées à répondre aux besoins prioritaires pertinents des populations autochtones, sur la base des résultats de l'analyse sociale.

Le travail consiste à :

- Réaliser une analyse sociale ainsi qu'une revue des connaissances actuelles sur les populations autochtones : (i) données générales (répartition géographique, démographie, accès à l'éducation, à la santé, etc.) ; (ii) structure sociale et politique, dynamiques sociales (description des ménages, mode de vie actuel) et sources de revenus ; (iii) importance des moyens d'existence durables des populations autochtones (sociale, économique, alimentaire, habitat, etc.) ; (iv) interaction entre les populations autochtones et les autres communautés ; (v) accès au foncier et modes d'occupation des terres et territoires sur lesquels elles vivent. Dans le cadre de cette analyse, le consultant tiendra compte notamment de la vulnérabilité relative des populations autochtones ainsi que des risques auxquels elles sont exposées, les particularités qui les caractérisent, les liens qu'elles entretiennent avec la terre et les ressources naturelles ; le manque d'opportunités qui les pénalise comparé à d'autres groupes sociaux de la collectivité, de la région ou de la société nationale dans lesquelles elles vivent.
- Réaliser l'examen du cadre légal : (i) Evaluation des droits et du statut légal des groupes autochtones dans le dispositif juridique national (constitution, lois et règlements actes administratifs, etc.), (ii) Examen des capacités des populations autochtones à avoir accès et à utiliser le système légal pour défendre leurs intérêts.
- Réaliser une cartographie des populations autochtones dans la zone d'intervention du PRT ;
- Apprécier les répercussions positives et négatives potentielles des sous projets sur ces communautés. Si des effets négatifs sur les populations autochtones ont été identifiés, présenter des mesures permettant d'éviter ces répercussions négatives ou, si cela n'est pas possible, identifier les mesures de nature à atténuer, minimiser ou compenser de telles répercussions et à assurer que les populations autochtones tirent du projet des avantages culturellement adaptés.
- Identifier les leaders communautaires autochtones dans les zones d'intervention du projet et apprécier leur niveau d'engagement. Puis, élaborer un processus culturellement adapté pour consulter les populations Batwa à chaque étape de l'exécution du projet;
- Préparer une stratégie de mise en œuvre des actions en faveur des populations autochtones ;

- Préparer un plan de suivi des actions à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan des Peuples Autochtones ;
- Préparer des procédures accessibles et adaptées au projet permettant de gérer les plaintes formulées par les communautés autochtones touchées par l'exécution du projet ;
- Présenter un budget détaillé de mise en œuvre des actions retenues pendant la durée du projet avec un plan d'action échelonné sur la durée du projet.

METHODOLOGIE

La mission sera exécutée par un consultant individuel. Ce dernier proposera sa méthodologie, son plan d'exécution, ainsi que son calendrier pour la réalisation de la prestation.

Le consultant se servira des méthodes suivantes pour l'élaboration du PPA :

- Revue documentaire comprenant les documents du projet déjà disponibles et à cet effet l'Unité de Préparation du Projet (UPP) et le Ministère en charge des Transport mettront à la disposition du consultant tous les documents relatifs au projet ainsi qu'aux directives de la Banque Mondiale
- Revue du Cadre Environnementale et Sociale de la Banque Mondiale (CES) en générale et la Normes Environnementale et Sociale 7 en particulier, y compris les recommandations et bonnes pratiques de la Banque Mondiale en matière de prévention, atténuation et réponse à l'EAS/HS
- Revue de la littérature et des informations existantes sur les projets de Transport passés, les zones d'intervention et les populations bénéficiaires ;
- Entretiens avec PA , des travaux de réflexions avec les Populations Autochtones devront être organisés dans leur zone, sous la forme d'enquêtes qualitatives, qui consisteront en des interviews semi structurés, focus group, des discussions individuelles ou collectives avec des leaders de leur communauté et des personnes représentant des différentes catégories de la population Batwa (hommes, femmes, jeunes, etc.).

La méthodologie devra être une approche participative ; en étroite collaboration avec toutes les différentes parties-prenantes (populations Batwa, associations des populations Batwa, populations environnantes non autochtones, ONG d'appui au PA, services techniques de l'Etat, etc.).

CONTENU DU PPA

Le rapport devra être concis et centré sur les résultats des analyses effectuées, les conclusions et les actions recommandées, avec illustrations, cartes et tableaux de synthèse.

Il sera complété par des annexes ou un volume séparé contenant toutes les données d'appui, analyses complémentaires, et les procès-verbaux et résumés des consultations avec listes et signatures des participants.

Ce rapport, dont le contenu devra être conforme à la NES 7 du CES de la Banque Mondiale, sera structuré de la manière suivante :

- Liste des abréviations
- Liste des tableaux
- Liste des cartes
- Table de matières
- Résumé exécutif en français, anglais et en Kirundi
- Introduction
- Description du Projet de Résilience des Transports
- Un résumé de l'évaluation sociale ciblée, y compris du cadre juridique et institutionnel applicable et des données de référence.

- Un récapitulatif des résultats de la consultation approfondie adaptée aux Peuples Batwa
- Un cadre pour une consultation approfondie adaptée aux Batwa pendant la mise en œuvre du projet.
- Des mesures visant à garantir que les Batwa reçoivent des avantages sociaux et économiques qui sont adaptés à leur culture et sensibles à la dimension de genre, ainsi que des mesures pour les mettre en œuvre. Le cas échéant, envisager des actions de renforcement des capacités des organismes chargés de la mise en œuvre du projet.
- Des mesures visant à éviter, minimiser, atténuer ou compenser les effets néfastes potentiels pour les Peuples Batwa identifiés dans l'évaluation sociale et les modalités de mise en œuvre desdites mesures.
- Les estimations de coûts, le plan de financement, le calendrier ainsi que les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre du Plan pour les Batwa.
- Des procédures accessibles qui sont adaptées au projet en vue de donner suite aux plaintes des Batwa touchés résultant de la mise en œuvre du projet, comme décrit au paragraphe 35 de la NES no 7 et dans la NES no 10 du Cadre Environnemental et Social(CES) de la Banque Mondiale.
- Des mécanismes et des indicateurs adaptés au projet pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan pour les Batwa, ainsi que l'établissement des rapports correspondants, y compris les moyens de prendre en compte les avis des Peuples Batwa touchés par le projet dans le cadre de ces mécanismes.
- Références
- Annexes
 - Liste des personnes / institutions contactées
 - PV des consultations du public
 - Compte rendu des ateliers de restitution publique avec des photos des consultations du public

DURÉE DE LA MISSION ET CALENDRIER

- La mission se déroulera au Burundi pour une période de 35 jours calendaires répartis comme suit :
- Réunion de cadrage avec l'UPP : 1jour
- Rapport de démarrage : 4 jours après réunion de cadrage
- Collecte des données à travers la consultation du public : 10 jours dont 3 jours d'identification et formation des enquêteurs
- Rapport provisoire du PPA : 10 jours.
- Ce rapport sera rédigé sur site en 5 copies papier et sous forme électronique sur CD et au plus tard 25 jours après la signature du contrat en vue de la préparation des ateliers de restitution.
- L'UPP transmettra ses observations au consultant 5 jours après la réception dudit rapport.
- Le consultant aura 3 jours pour intégrer les commentaires et observations de l'UPP, puis organisera des ateliers de restitutions auprès des personnes consultées sur site.
- Restitution du rapport auprès des PA : 3 jours dont deux jours de préparation de l'atelier et de voyage aller et retour et 1 jour d'atelier de restitution sur site.
- Rapport final du PPA : 7 jours après réception des commentaires du client.

PRODUITS LIVRABLES ET CALENDRIER DES PAIEMENTS

Les services du/de la consultant(e) comprennent la préparation et la soumission à l'agence de mise en œuvre du PPA, et dans les délais impartis, des rapports, documents, cartes et dessins en français et dans la langue locale.

Le calendrier de paiement sera lié aux livrables et sera payé sur la base de la soumission des livrables et sous réserve d'une approbation satisfaisante par l'UPP tel que présenté ci-dessus. Cela se traduira par le paiement de 10% à la signature du contrat, 20% après dépôt du rapport de démarrage jugé recevable par l'UPP, 40% après réception du rapport provisoire jugé recevable par l'UPP et 30% après réception du rapport final jugé recevable par l'UPP.

<i>Livrables</i>	<i>Date</i>	<i>Paiement</i>
Contrat signé entre les deux parties	T0	10%
Rapport de démarrage contenant les données ci-après : La synthèse des résultats de la revue documentaire ; La méthodologie détaillée du Consultant (y compris tous les outils de collecte des données à utiliser) ; Le personnel d'appui, Le calendrier de travail mis à jour indiquant clairement des dates de remise des différents livrables ; L'organisation de la mission	T0+5 jours	20%
Rapport provisoire du PPA	T0+25 jours	40%
Restitution du rapport sur site	T0+28 jours	-
Rapport final	T0+35 jours	30%

DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

Le/La Consultant(e) sera supervisé par l'UPP à qui il/elle soumettra tous les documents. Le/La Consultant(e) assurera la gestion globale de tous les aspects des travaux / services et garantira des procédures internes de contrôle et d'assurance qualité pendant l'exécution du Contrat.

EXPÉRIENCE ET COMPÉTENCES REQUISES

Le Consultant assigné à cette mission sera un Spécialiste en Populations Autochtones répondra aux critères et spécifications ci-après :

- Avoir au moins un Diplôme supérieur (Bac+5) en sociologie, anthropologie, économie et développement, environnement ou sciences similaires ;
- Avoir au moins une expérience générale de 8 ans en évaluation environnementale et sociale ;
- Avoir réalisé ou participé à au moins trois instruments de sauvegardes sociales (CGES, CPR, PPA+CPPA) ;
- Avoir conduit/réalisé au moins deux missions similaires dont une comme chef de mission ;
- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans des projets d'appui aux PA et de lutte contre la pauvreté rurale avec un accent sur l'intégration des peuples autochtones, la planification participative ;
- Une expérience préalable avec des analyses qualitatives sur terrain et / ou dans un bureau d'évaluation ;
- Familiarité avec le Cadre Environnementale et Sociale (7-10 NES) de la Banque Mondiale et avoir réalisé un travail similaire (PPA) constituent un avantage ; y compris les recommandations et bonnes pratiques de la Guide de Ressources sur la Violence avec les Femmes et les Filles recueilli dans la Note Sectoriel de Protection Sociale.
- Solides compétences analytiques, capacité avérée à mener des entretiens avec un éventail de parties prenantes, et expérience dans le regroupement d'analyses et de données dans des rapports ;
- Connaissance ou expérience du logiciel Kobo Tool Collect.
- Avoir une bonne expression orale et écrite en français
- La connaissance de Kirundi est un atout.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Gouvernement de la République du Burundi à travers l'Unité de Préparation du Projet mettra gratuitement à la disposition du Consultant toutes les informations techniques sur le projet et tout autre document nécessaire en sa possession.

L'ensemble des procédures de l'étude est conduit sous la supervision directe de l'UPP. Pour ce faire, l'UPP sera chargée de:

- Introduire le Consultant auprès des autorités locales et des structures partenaires ;
- Faciliter, dans la limite de ses possibilités, l'accès du Consultant aux sources d'informations ;
- Participer à l'organisation de l'atelier de restitution du rapport provisoire du PPA ;
- Veiller aux respects des délais par le Consultant.

OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le consultant a l'obligation de produire les livrables mentionnés ci-dessus. Il reste responsable de la conception du mandat. L'approbation finale du Rapport par l'UPP ne dégage pas sa responsabilité vis-à-vis des conséquences de ses éventuelles erreurs. Le Consultant est réputé être assuré pour la couverture de ses risques. Le Consultant aura pour obligation de garder le secret professionnel par rapport à toute information recueillie pendant la réalisation de ses tâches.